

L'an deux mil dix-sept, le quatorze juin à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de M. Eric DURAND, Maire.

Nombre de conseillers Municipaux : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 juin 2017

Etaient présents : M. Eric DURAND, Maire.

Mme Charlotte DEBOSQUE, M. Joseph SANSONE, Mme Ariane FRUIT, M. Thomas DESMETTRE, Mme Sandrine DUCRET, M. Bernard DEKETELAERE, Mme Michèle DELSALLE, M. Benjamin HUS, Adjoint.

Mme Christiane DEVIAENE, M. Hubert COUVREUR, Mme Marie-Joëlle WATINE, M. Christian MAUCONDUIT, Mmes Emmanuelle DUPREZ, Maryse DESTOBERE, Florence GOSSART, Fabienne BURLOT, Anne-Sophie TOULEMONDE, Marie CHAMPAULT, M. Pascal GHEYSENS, Mme Véronique HOSTI, MM. Sébastien GREC, Romain KALLAS, Mme Germaine HERVEIN, M. Guy HALLE, Mme Anne COLLOT, M. Daniel COMPERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Eddie BERCKER (pouvoir à M. MAUCONDUIT), M. Philippe-Hervé BLOUIN (pouvoir à M. GHEYSENS), M. Jérémie STELANDRE (pouvoir à M. DESMETTRE), Mme Florence PAQUENTIN (pouvoir à M. KALLAS), M. Oscar DURAND (pouvoir à Mme DEBOSQUE).

Absent : M. Bruno DELEMARLE.

M. Romain KALLAS, désigné Secrétaire de séance, procède à l'appel.

M. le MAIRE : La séance est ouverte. Le procès-verbal de la dernière réunion attire-t-il des remarques particulières ou des modifications de votre part ?

Le procès-verbal de la séance du 22 Mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède au compte-rendu des décisions suivantes :

24 Février 2017 – Décision portant **avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en esthétique des réseaux rues Guy Moquet et Faidherbe** avec la société AXESS-BET à Bondues pour un montant total et définitif de rémunération qui passe de 10 725.00 euros HT à 20 670.00 euros HT à compter de la signature.

3 Mars 2017 – Décision portant **marché à bons de commande pour l'organisation de séjours de colonies de vacances en France pour Juillet 2017, 2018 et 2019** avec l'Association PLANETE AVENTURES à Lambersart pour un montant annuel estimatif de 30 000.00 euros HT par an (lot n°1 - enfants 6 à 12 ans) et 14 000.00 euros HT (lot n°2 – enfants 13 à 17 ans) à compter de la date de notification pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse deux fois maximum.

7 Mars 2017 – Décision portant **marché à bons de commande pour la fourniture de mobilier à l'espace culturel et aux services municipaux** avec la société MANUTAN COLLECTIVITES à Niort pour un montant maximum de 80 000.00 euros HT par an pour la période du 3 Mars 2017 au 3 Mars 2018 non renouvelable.

14 Mars 2017 – Décision portant **convention de prestation pour un séjour sous tente (enfants de 8 à 14 ans) du 24 au 28 Juillet 2017** avec la BASE EEDF DE PLEIN AIR NATURE à Morbecque pour un montant de 4 262.75 euros le séjour pour 20 enfants et 2 animateurs.

19 Avril 2017 – Décision portant **contrat pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du marché d'exploitation de chauffage de la commune** avec la société MICHEL DELCOURT à Hellemmes pour un montant forfaitaire annuel de 2 750.00 euros HT (3 300.00 euros TTC) à compter du 1^{er} Janvier 2017 pour une durée d'un an avec renouvellement tacite sauf dénonciation un mois avant l'échéance annuelle.

24 Avril 2017 – Décision portant **contrat d'entretien et de désinfection des bacs à sable du plateau multi-sports et de l'aire de jeux rue de Verdun** avec la société KO SERVICES à Tourcoing pour un montant annuel de 680.00 euros HT (816.00 euros TTC) à compter du 1^{er} Juin 2017 pour une durée d'un an.

28 Avril 2017 – Décision portant **avenant au marché pour l'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux de la commune afin d'entériner la modification de consigne de température de l'espace Noëlle Dewavrin et la modification des NB (consommations de référence) pour plusieurs sites** avec la société TPF UTILITIES à Fretin pour un montant qui passe de 205 310.13 euros HT (246 372.16 euros TTC) à 206 468.14 euros HT (247 761.77 euros TTC) soit une plus-value de 1 158.01 euros HT (1 389.61 euros TTC) à compter du 1^{er} Juillet 2016.

18 Mai 2017 – Décision portant **contrat relatif à la fourniture de gaz naturel pour la bibliothèque ludothèque 4 place du Cœur de Ville** avec la société ENGIE à Courbevoie pour un montant de 193.32 euros HT par an d'abonnement et de 39.41 euros HT par MWh consommé à compter du 1^{er} Juillet 2017 pour une durée de trois ans.

M. le MAIRE : Vous avez trouvé sur table une autorisation du recours à un vacataire, alors vous savez que ce n'est pas ma spécialité de poser sur table mais bon là il y a urgence et je vous demande de bien vouloir autoriser l'intégration de cette délibération à l'ordre du jour de ce conseil. Pas d'objection particulière, non ? Je vous préciserai pourquoi par la suite.

1-Personnel titulaire – Emplois permanents à temps complet – Modification du tableau des effectifs

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Le tableau des effectifs permanents à temps complet arrêté par la délibération du 22 mars 2017, nécessite une révision en raison de l'évolution de la réglementation et des services.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifié.

Vu l'avis émis par le Comité Technique Paritaire en date du 7 décembre 2016 qui s'est prononcé favorablement pour la modification du tableau des effectifs.

Il vous est proposé d'arrêter le tableau des effectifs permanents à Temps Complet comme ci-joint.

M. le MAIRE : Je vais prendre ce dossier en main en l'absence d'Eddie BERCKER. Donc les informations que je me propose de vous fournir c'est que d'une part, il s'agit de créer un poste de rédacteur principal de première classe pour permettre l'avancement de grade de Johan DEHOUCK qui a réussi avec brio son concours, de créer un poste de technicien principal de deuxième classe pour permettre l'avancement de grade d'un agent Philippe DOZIERE, de créer un poste d'éducateur principal de jeunes enfants pour permettre l'avancement de grade de Sylvie GAUTHIER et de créer un poste de gardien brigadier pour permettre un recrutement et d'adapter le tableau pour avoir la concordance entre la personne que nous embauchons qui a déjà un grade et le tableau des effectifs.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

2-Autorisation de recours à un vacataire – Suivi médical et paramédical petite enfance

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

Le médecin vacataire chargé d'assurer le suivi paramédical, la gestion des projets d'accueils individualisés, des enfants accueillis en structures petite enfance, ainsi que la sensibilisation du personnel et des parents sur les enjeux de la santé, a démissionné en 2015. La collectivité, malgré plusieurs annonces, n'arrive pas à trouver de remplaçant. C'est donc la Puéricultrice Hors Classe qui dirige la crèche familiale, qui assure :

- Le suivi paramédical et gestion des urgences médicales pour les enfants accueillis en structures
- La mise en place et le suivi des Projets d'Accueils Individualisés pour les enfants porteurs de handicaps, d'allergies ou suivant un protocole de soins
- La sensibilisation à la santé pour les agents petite enfance et les familles des enfants accueillis

Considérant la nécessité de continuer à assurer ces missions indispensables à l'accueil des enfants de 3 mois à 3 ans et, la fermeture de la crèche familiale qui entraînera la fin du détachement de sa directrice dans les services municipaux, il est envisagé de continuer à recourir aux services de la puéricultrice hors classe par le biais de vacations.

La réglementation ne définit pas la qualité de vacataire. Seule la jurisprudence la caractérise par trois conditions cumulatives.

Un emploi de vacataire est :

- * Spécifique (le vacataire est recruté pour effectuer un acte déterminé)
- * Discontinu (l'emploi ne correspond pas à un besoin permanent)
- * Rémunéré à l'acte (par un forfait défini pour l'acte déterminé)

Ces trois critères correspondent à la mission définie ci-dessus.

Il apparaît que ces vacations :

- n'ont d'intérêt que pendant les 36 semaines scolaires et représenteront au maximum 20 h par mois soit un 0,1 ETP annuel (+/- 160 h).
- Seront rémunérées 30 € brut de l'heure
- Représenteront un coût annuel maximum de 7500 €.

Il vous est donc proposé de bien vouloir :

- ⇒ autoriser le recours à une Puéricultrice Diplômée d'Etat, pour la mission et dans les limites ci-dessus énoncées
- ⇒ inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice concerné
- ⇒ autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le MAIRE : Mon cher Thomas tu peux donner quelques explications s'il te plaît, merci.

M. DESMETTRE : Oui tout à fait, merci Monsieur le Maire. Au niveau de la petite enfance nous sommes rigoureusement suivis par la PMI et par la Caisse d'Allocations Familiales. Nous nous devons, sauf carence, de prendre un médecin généraliste afin de pouvoir pallier aux visites des nourrissons. Je rappelle la petite enfance c'est entre 0 et 3 ans, il faut avoir un agent qui corresponde à ce profil-là, nous sommes tenus de le faire, nous avons une offre et donc nous devons effectivement l'intégrer dans la grille. C'est un agent d'ailleurs que nous connaissons puisqu'elle est infirmière de formation, merci.

M. le MAIRE : Tu peux citer l'agent, le nom.

M. DESMETTRE : Je peux citer, il s'agit d'Anne-Sophie MINIER que tout le monde connaît, Anne-Sophie MINIER qui est fonctionnaire de la fonction publique hospitalière, qui est un agent bien connu de chez nous puisqu'elle s'occupait de la crèche familiale municipale et donc elle va reprendre un volant d'heures pour le suivi du nourrisson, pour pallier à la carence des médecins généralistes etc ... Et pour terminer, pour ne pas faire trop long c'est simplement que si demain un médecin généraliste se présentait et bien nous nous devons en tant que collectivité de le prendre. Donc là nous avons Anne Sophie MINIER comme candidature, nous nous devons de répondre favorablement, qui plus est c'est un agent que nous connaissons très bien.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

2 bis-Autorisation de recours à un vacataire – Assistance, suivi et contrôle de la paie

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Il aura fallu publier deux offres d'emploi successives pour pouvoir recruter un gestionnaire de paie contractuel pour assurer le remplacement de l'agent titulaire pendant la durée de son congé maternité.

Considérant la fin anticipée de ce contrat et la nécessité de trouver en urgence une solution pour garantir la réalisation de ces missions indispensables au versement du traitement des agents et des charges sociales aux organismes tiers, le recours à un gestionnaire de paie vacataire est envisagé.

Il s'agirait de recourir à un gestionnaire de paie en poste dans une collectivité ou un établissement public, en activité accessoire, pour fournir une assistance, assurer un suivi et vérifier les opérations de paie réparties entre les agents du service Ressources Humaines pour la durée du congé maternité du gestionnaire titulaire.

La réglementation ne définit pas la qualité de vacataire. Seule la jurisprudence la caractérise par trois conditions cumulatives.

Un emploi de vacataire est :

- * Spécifique (le vacataire est recruté pour effectuer un acte déterminé)

- × Discontinu (l'emploi ne correspond pas à un besoin permanent)
- × Rémunéré à l'acte (par un forfait défini pour l'acte déterminé)

Ces trois critères correspondent à la mission définie ci-dessus.

Il apparaît que ces vacances :

- n'ont d'intérêt que pendant la durée du congé maternité et représenteront au maximum un 0,25 ETP (+/- 230 h).
- Seront rémunérées 21 € brut de l'heure
- Représenteront un coût maximum de 4830 €.

Il vous est donc proposé de bien vouloir :

- ⇒ Autoriser le recours à un gestionnaire de paie vacataire, pour la mission et dans les limites ci-dessus énoncées,
- ⇒ Inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice concerné,
- ⇒ Autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le MAIRE : On a un congé maternité, c'est une très belle nouvelle, congé maternité au service des ressources humaines, cette personne est donc en congé, nous avons passé des offres pour la remplacer le temps de son congé maternité, nous avons eu un gestionnaire de paie qui ne correspond pas du tout à nos attentes et nous devons réagir très rapidement donc c'est pour ça qu'on propose la création de cet emploi vacataire qui va permettre donc de suppléer le congé maternité. Je précise que cet emploi vacataire c'est un emploi qui existe déjà au sein de la collectivité, c'est Madame DESWAZIERE du CCAS, qui est à temps partiel, qui va rajouter un peu de son temps de travail pour répondre à ce poste de gestionnaire de paie.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

3-Régularisation de l'indice brut terminal de la Fonction Publique pour le calcul de l'indemnité de fonction accordée aux élus

M. Benjamin HUS, Adjoint, Rapporteur ;

Compte tenu de leurs fonctions et des sujétions qu'elles représentent les élus peuvent, en vertu de l'article L2123-20 du CGCT, percevoir des indemnités de fonction définies par les articles L2123-23 et L2123-24 du CGCT.

Les indemnités de fonction sont fixées par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique sur lequel est appliqué un pourcentage croissant en fonction de la strate démographique.

Considérant que le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 a modifié l'indice brut terminal de la fonction publique et que la délibération du 9 avril 2014 fixant les indemnités de fonctions accordées aux élus citait l'ancien indice brut terminal de la fonction publique qui n'est plus applicable, il convient donc de reprendre une délibération pour nous conformer aux nouvelles dispositions.

Le calcul de l'enveloppe globale des indemnités attribuables est le suivant :

- L'indemnité du Maire est fixée à 65 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- L'indemnité des adjoints est fixée à 27,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour chaque adjoint,

☞ Soit une enveloppe globale de : 65 % de l'indice brut terminal de la fonction publique + (9 x 27,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique) = 312,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

L'article L. 2123-22 du Code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour certains conseils municipaux de voter des majorations d'indemnités de fonction, dans les limites posées par l'article R. 2123-23 du CGCT, notamment pour les villes qui, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, ont été attributaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, ce qui est le cas de la Ville de Mouvaux. Le Conseil Municipal est donc autorisé à appliquer la majoration des indemnités de fonction dans les limites correspondant à la strate démographique immédiatement supérieure.

L'article L2123-24-1 III du CGCT autorise les communes, quelles que soient leur population à verser des indemnités de fonctions aux conseillers municipaux auxquels le maire accorde des délégations de fonctions, sans toutefois que le montant total des indemnités versées à l'ensemble des élus ne dépasse l'enveloppe indemnitaire globale autorisée.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir les dispositions adoptées dans la délibération du 9 avril 2014 :

- application de la majoration du fait de la DSU
- fixation automatique de l'indemnité du maire au taux plafond de la strate démographique applicable, comme le prévoit la loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016, soit 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- fixation des indemnités des adjoints ayant reçu délégation à 24,24 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- l'enveloppe indemnitaire globale autorisée n'étant pas atteinte : de verser des indemnités aux conseillers municipaux ayant reçu une délégation à hauteur de 6,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, dans la limite de 9 conseillers délégués
- inscription des crédits correspondants lors du vote du budget primitif

Il est précisé que :

- les dispositions de cette délibération entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017, date d'entrée en vigueur de la nouvelle échelle indiciaire de la fonction publique.
- La délibération du 9 avril 2014 fixant les indemnités de fonctions accordées aux élus est abrogée.

Fonctions	Pourcentage retenu de l'indice brut terminal DSU incluse
Maire	90 %
Adjoint	24,24 %
	Pourcentage retenu de l'indice brut terminal
Conseiller Délégué	6,5 %

M. HUS, Rapporteur : Tout simplement nous intégrons ici une réforme qui est intervenue dans la fonction publique et dans la fonction publique territoriale en particulier, il y a le PPCR parcours professionnel carrière rémunération et donc nous avons dans la rémunération et notamment les indemnités des élus également, un indice qui est visé et qui donc est modifié pour intégrer cette réforme du PPCR. Donc il n'y a pas de modification particulière sur le traitement même et sur la rémunération simplement c'est l'indice qui est modifié en termes de visa. Voilà, à votre disposition c'est surtout technique.

M. le MAIRE : Des questions particulières, Monsieur COMPERE vous avez la parole.

M. COMPERE : Monsieur le Maire, l'indice terminal de la fonction publique passe de 1015 à 1022 au 1^{er} Janvier 2017, et passera à 1028 en 2018. Comme vous le savez MGR a voté contre le fait que le Maire de Mouvaux utilise la DSU pour passer d'une indemnité maximale de 65 à 90 %, nous pensons que les indemnités normales auxquelles s'ajoutent celles de Président de SIVOM et de Conseiller Métropolitain sont largement au niveau des responsabilités engagées. Nous savons que cette délibération n'a pour but que de se mettre en conformité avec les nouveaux indices mais notre vote est une expression de notre préoccupation, quant à l'utilisation des deniers publics en cette période où on demande toujours plus de sacrifices aux salariés. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération.

M. le MAIRE : Non mais il faut bien préciser la chose, c'est 0,6 % d'augmentation sur 4 ans, donc ça fait 0,15 % par an.

M. COMPERE : Je rappelle simplement que nous étions contre l'augmentation, le passage de 65 à 90 % c'est-à-dire une augmentation d'environ 900 euros.

M. le MAIRE : D'accord, oui d'accord.

M. COMPERE : Le Maire, que ce soit vous ou un autre par principe, sur cette délibération, nous votons contre uniquement pour cela, c'est pas pour l'augmentation bien entendu.

M. le MAIRE : D'accord merci.

Par 28 voix pour, 4 voix contre (M. COMPERE, M. HALLE, Mme COLLOT et Mme HERVEIN), le Conseil Municipal adopte.

4-Subventions aux associations sportives

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

La 1^{ème} commission (Sports, Loisirs, Vie associative) en date du 23 mai 2017, propose d'accorder, au titre de l'année 2017, les subventions aux associations sportives suivantes :

	Montant des subventions 2017	INFORMATIONS
SP - SPORTS :	110 820,00	
VOLLEY CLUB MOUVALLOIS	21 203	
<i>Subvention de fonctionnement</i>	15 203	
<i>Subvention de Niveau</i>	6 000	Maintien en Pré Nationale (baisse de 3000€ par rapport à l'an dernier)
ETOILE SPORTIVE MOUVALLOISE (E.S.M.)	26 212	29 212 (si montée en DHR)
<i>Subvention de fonctionnement</i>	19 006	
<i>Subvention de Niveau</i>	6 000	6000 € = Maintien en PH
<i>Subvention Exceptionnelle</i>	1 206	Accompagnement à la nouvelle politique sportive
MOUVAUX FUTSAL CLUB	2 555	
ASSOCIATION MOUVALLOISE D'AIKIDO	1 317	
A.S.C. JEANNE D'ARC	8 970	
ASSOCIATION TENNIS DE MOUVAUX (A.T.M.)	11 520	
ASSOCIATION SPORTIVE MOUVALLOISE (A.S.M.)	5 665	
ASSOCIATION ATHLETIC BASKET CLUB MOUVAUX (ABCM)	7 71	
CLUB MOUVALLOIS DE JUDO (C.M.J.)	4 600	
ESCRIME CLUB MOUVALLOIS (E.C.M.)	5 112	
KARATE CLUB MOUVALLOIS (K.C.M.)	3 934	
MOUVAUX MUSCULATION	813	
RALLYE CYCLO MOUVALLOIS	3 353	
<i>Subvention de fonctionnement</i>	1 353	
<i>Subvention exceptionnelle</i>	2 000	Anniversaire des 40 ans du club
CENTRE D'ACTIVITES PHYSIQUES ADULTES DE MOUVAUX (C.A.P.A.M.)	1 446	
UNORA MOUVAUX	3 570	
LA PETANQUE MOUVALLOISE	873	
AMICALE VICTOR HUGO	270	
DETENTE ET AMITIE	333	
BOURLOIRE SAINT GERMAIN	927	
BEAUTIFUL YOGA	276	

Il est précisé qu'un acompte de 50% de l'année N-1 sur les subventions de fonctionnement a déjà été versé aux associations sportives le 11 avril 2017.

Par ailleurs, la commission précise que, dans le cadre de l'accompagnement à sa politique sportive, et sous réserve d'un minimum de stabilité au niveau des points attribués dans l'évaluation, la Ville s'était engagée durant 3 années à prendre à sa charge 50% du différentiel (« Année N » - « Année N-1 »). Pour autant, au regard des résultats obtenus et de la progression en matière de développement qualitatif, la commission a tenu, comme l'an dernier, à ce que l'Etoile Sportive Mouvalloise obtienne une subvention équivalente à celle de l'année 2016. C'est pourquoi, il a été décidé d'accorder en tant que subvention exceptionnelle, le différentiel entre la subvention 2016 et la subvention 2017.

M. le MAIRE, Rapporteur : Donc en l'absence d'Eddie, je prends la délibération en main. Nous avons déjà attribué 50 % de subvention de l'année N-1, là c'est la régularisation de l'année 2017 en matière de subvention, il est évident que les subventions qui ont été proposées à la commission des sports, ont été proposées par rapport à des critères permettant l'attribution de points, ce qui est rentré maintenant dans les mœurs depuis déjà quelques années, c'est à dire que les associations clubs sportifs doivent remplir un dossier et en fonction des points obtenus, elles ont un montant de subvention, que ce soit au niveau du nombre de licenciés, que ce soit au niveau des actions qu'ils mettent en oeuvre, au niveau des cours qu'ils proposent et ainsi de suite. Donc voilà, vous avez le tableau de l'ensemble des subventions, il y a très très peu de changements sur l'octroi et le montant des subventions.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte

(Ne participe pas au vote relatif à la subvention à la Bourloire St Germain : M. Christian MAUCONDUIT
 Ne participe pas au vote relatif à la subvention à l'association Athletic Basket Club Mouvaux (ABCM) : M. Romain KALLAS)

5-Subventions aux associations culturelles et de loisirs

Mme Sandrine DUCRET, Adjointe, Rapporteur ;

Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2017, un acompte de 50% de l'année N-1 sur les subventions de fonctionnement a déjà été versé aux associations culturelles et de loisirs suivantes : OHM – CATM – TVL – CHLM – CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS – PARLONS FRANCS – BAT'S – CCPAM.

La Commission n°6 (Culture, Animation, Relations internationales, Vie économique) en date du 4 mai, du 11 mai et du 13 mai propose d'accorder, au titre de l'année 2017, les subventions aux associations culturelles et de loisirs suivantes :

	Subventions 2017	INFORMATIONS
ENVELOPPE ASSOS CULTURELLES ET LOISIRS	15 170	
OHM	4 000	
<i>Subvention de fonctionnement</i>	<i>3 000</i>	
<i>Subvention exceptionnelle</i>	<i>1 000</i>	
CATM	2 600	
<i>Subvention de fonctionnement</i>	<i>1 600</i>	
<i>Subvention exceptionnelle</i>	<i>1 000</i>	<i>Loyer Local Sculpture</i>
TVL	700	
CLUB D'HISTOIRE LOCALE DE MOUVAUX	650	
CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	500	<i>Crédit bloqué attente de justificatifs</i>
PARLONS FRANCS	300	
BAT'S	300	
CCPAM	200	
LUDOTHEQUE POUR TOUS	250	<i>Crédit bloqué attente de justificatifs</i>
CYBERCENTRE	2 610	
CLASSE MAGIQUE	100	<i>Crédit bloqué à condition de présenter un spectacle de fin d'année ouvert au public</i>
OH LUDI-K	500	
<i>Subvention de fonctionnement</i>	<i>200</i>	
<i>Subvention complémentaire</i>	<i>300</i>	<i>Sous réserve d'organiser une journée jeu à Mouvaux</i>
LILLE COSPLAY	500	
<i>Subvention de fonctionnement</i>	<i>200</i>	
<i>Subvention complémentaire</i>	<i>300</i>	<i>Sous réserve de présenter un projet à destination des mouvallois</i>
MOUVAUX JUMELAGES	400	
<i>Subvention de fonctionnement</i>	<i>200</i>	
<i>Subvention complémentaire</i>	<i>200</i>	<i>Sous réserve de créer un site Web et d'ouvrir l'association aux jeunes (collégiens)</i>

Après avis favorable de la Commission n°6, il vous est proposé de bien vouloir :

- Autoriser le versement desdites subventions

Mme DUCRET, Rapporteur : Concernant les associations culturelles et de loisirs, nous avons déjà voté en Mars 50 % de la subvention qui était attribuée en 2016, donc au titre de 2017, pour les associations qui avaient déjà une subvention. Donc il y avait 8 associations qui sont reprises dans la délibération et après étude en commission, nous avons eu 6 commissions de travail avec les membres de ma commission culture animation commerce, que je remercie d'ailleurs publiquement pour le travail qu'ils ont fourni parce que ça été un gros travail d'analyser tous les dossiers de subvention à points, nous sommes en mesure de procéder au vote du complément de subvention pour ces associations. C'est un point important parce que maintenant les associations culturelles et de loisirs ont aussi un dossier à points qui leur demande beaucoup de travail, en termes d'analyse de ce qu'elles font, de leurs missions, de leur ambition. Mais pour nous aussi ça veut dire que c'est un engagement de les soutenir, donc ça je tenais aussi à le préciser. Ce que souhaitais également vous faire remarquer c'est qu'il y a 3 associations, nouvelles associations, qui vont avoir pour la première fois des subventions, il s'agit de Classe Magique, Lille Cosplay et Oh Ludik, je suis ravie que ces associations que nous soutenons dans leurs actions puissent à nouveau maintenant bénéficier d'une subvention. Et c'est vrai que vous remarquez

que certaines sont en crédit bloqué c'est parce que en contrepartie on va leur demander aussi certains engagements soit d'animation, soit en termes de public et de diversité de public. Il y a une petite erreur dans le document c'est pour les bibliothèques pour tous, les 50 % restants sont en crédit bloqué actuellement et non pas à verser parce qu'il y avait un dossier qui doit être complété.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

6-Convention de résidence d'artistes

Mme Sandrine DUCRET, Adjointe, Rapporteur ;

Dans le cadre de la politique culturelle en lien avec la prochaine mise en service de l'Etoile, scène de Mouvaux, il y a lieu d'amorcer une dynamique en matière de résidence d'artistes, apte à animer ce lieu et à favoriser les processus de création et d'expérimentation.

La Compagnie Epik, association locale de théâtre à fort rayonnement culturel, a proposé une telle résidence sur le thème de l'univers de Shakespeare.

Après avis favorable de la commission « Culture-Animation » en date du 3 juin 2017, et afin d'assurer le bon déroulement des activités de cette résidence d'artistes au sein de l'Etoile, scène de Mouvaux, il vous est proposé de bien vouloir :

- adopter les termes de la convention de résidence d'artiste ci-jointe,
- autoriser M. le Maire à la signer.

Mme DUCRET, Rapporteur : L'ouverture prochaine de l'espace culturel l'Etoile, scène de Mouvaux, offre des perspectives intéressantes en termes de productions artistiques. La résidence d'artistes fait partie des contreparties exigées par la MEL au versement de la subvention de 534.000 euros que nous avons perçue, c'était l'une de leurs exigences. Donc nous allons accueillir à la rentrée, pour la première fois, une résidence d'artistes avec une troupe professionnelle dirigée par Isabelle KUBIAK que beaucoup de gens connaissent ici puisqu'elle est comédienne professionnelle mais également elle anime des ateliers au CAT, auprès des adultes. Je crois qu'ici, certains d'entre vous peut être font partie de ses ateliers de théâtre. Et donc elle va monter une pièce en production pure au sein de l'Etoile, une pièce autour de SHAKESPEARE et donc cette pièce sera représentée au mois de Mars, auprès de tous publics et auprès des scolaires également puisqu'il y a aussi un volet pédagogique dans cette mission. Voilà, pour nous c'est un grand pas puisque cette ouverture de l'espace culturel va ouvrir des possibilités en termes à la fois d'accueil d'associations artistiques et culturelles, donc beaucoup d'associations vont être hébergées dans cet espace, en termes de production de spectacle par la ville, Mouvaux en Concert, Jazz en Nord, troupes de théâtre, mais aussi en termes donc de production et de création artistique avec la résidence d'artistes. Voilà c'est le sens de cette délibération.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

7-Tarifs de location des salles de l'Etoile, scène de Mouvaux

Mme Sandrine DUCRET, Adjointe, Rapporteur ;

Après avis favorable de la Commission n°6 « Culture-Animation » en date du 3 Juin 2017, il vous est proposé d'adopter les tarifs de location des salles de l'Etoile, scène de Mouvaux, applicables à compter du 1^{er} septembre 2017 :

	Salle de spectacle	Théâtre de poche
Associations Mouvalloises	600€	200€
Associations non Mouvalloises	1000€	320€
Entreprises	2500€	950€

Tarifs exprimés par jour d'occupation des lieux

Matériel scénique et accès aux loges compris

Forfait technicien incompressible à ajouter (50€ de mai à juin, 100€ de septembre à avril)

Caution de 500€

Mme DUCRET : Pour ces tarifs que je vous propose, il y a les deux salles pour lesquelles nous proposons un tarif, ce que l'on appelle le théâtre de poche donc il y a la salle qui peut accueillir 155 places assises et la grande salle de spectacle qui permet d'accueillir jusqu'à 500 places assises, donc nous proposons des tarifs. Alors je souhaite préciser qu'il s'agit des tarifs que nous appliquerons lorsque des associations extérieures à la ville ou Mouvalloises, ou des entreprises, voudront exploiter dans un but soit de spectacle par exemple ou des entreprises pour d'autres types de manifestations, il ne s'agit pas d'un tarif que l'on va appliquer aux associations qui vont utiliser ces salles dans le cadre de leurs activités artistiques. On est bien d'accord, c'est uniquement pour la production de théâtre, de spectacles. Pour ces tarifs, nous avons étudié l'offre sur les villes environnantes pour nous aligner en termes de prix, qu'on soit dans les mêmes gammes de prix en termes de prix à la place et en tenant compte aussi de notre infrastructure sachant aussi qu'il y a un forfait technique qui lui n'est pas négociable pour la présence du régisseur qui est absolument indispensable.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

8-Conservatoire à Rayonnement Régional de Lille – Convention de partenariat avec la ville de Lille

Mme Sandrine DUCRET, Adjointe, Rapporteur ;

Dans le cadre de l'inauguration de l'Etoile, scène de Mouvaux, un concert exceptionnel est organisé le 23 septembre 2017 dans la salle de spectacle, avec l'orchestre Lalo du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lille, qui accompagnera le Chœur Régional des Hauts de France.

La convention ci-jointe a pour objet de définir le partenariat et les engagements respectifs du CRR de la ville de Lille et de la ville de Mouvaux.

Il vous est proposé d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Mme DUCRET, Rapporteur : Là aussi c'est une délibération qui me tient à cœur puisque notre espace culturel va officiellement ouvrir ses portes le 16 Septembre prochain et le premier spectacle, le concert inaugural sera donc ce concert du conseil régional et des chorales des hauts de France que nous allons accueillir le 23 Septembre. Donc ce sera un très beau spectacle, accompagné des chorales de Mouvaux Mouv'Voce et Coryphées et de solistes du conservatoire de Lille. Il est absolument important de pouvoir signer cette convention pour permettre effectivement ce spectacle au sein de l'Etoile Scène de Mouvaux.

M. le MAIRE : Il est précisé que ce spectacle est gratuit.

Mme DUCRET : Tout à fait.

M. le MAIRE : Mais il faudra s'inscrire.

Mme DUCRET : Exactement.

M. le MAIRE : Parce qu'il y a 500 places assises et il faut donc positionner par rapport aux places, donc il y aura un lien internet pour que chacun puisse s'inscrire à ce très très beau concert de très haut niveau et de très haute qualité.

Mme DUCRET : De très haut niveau et je voudrais remercier Madame MARGER qui a travaillé ardemment pour permettre la production de ce spectacle à Mouvaux.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

9-Convention de partenariat avec les associations culturelles et de loisirs

Mme Sandrine DUCRET, Adjointe, Rapporteur ;

Afin de bien définir les relations entre la Ville et les associations culturelles et de loisirs dans le cadre des attributions de subvention de fonctionnement, il convient de formaliser ce partenariat par le biais d'une convention dont vous trouverez le contenu ci-joint.

Après avis favorable de la Commission n° 6 en date du 3 juin 2017, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver les termes de cette convention et autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que l'adjointe en charge de la Culture et l'adjoint en charge de la Vie associative

Mme DUCRET, Rapporteur : L'ouverture de l'espace culturel l'Etoile Scène de Mouvaux et l'arrivée de nombreuses associations culturelles dans ce bâtiment, le nouveau dossier de subvention à points, tous ces éléments marquent une forme de révolution culturelle, si vous me permettez ce jeu de mots, pour nos associations de la ville. Voulant insuffler avec ce bâtiment une véritable politique culturelle de qualité et d'enseignement artistique avec ces associations et aussi bien sûr avec notre école de musique et notre école de mode et couture, cette convention est un engagement mutuel, donc entre la ville et les associations, engagement qui montre l'attachement de la ville à ses associations mais également effectivement qu'il y a un véritable partenariat entre notre ville et nos partenaires associatifs. Voilà c'est le sens de cette délibération et pour écrire cette délibération nous nous sommes appuyés sur celle qui est signée avec les associations sportives également, et elle sera signée prochainement.

M. le MAIRE : C'est une nécessité, on était d'ailleurs fier de lance dans les conventions avec les clubs sportifs et d'ailleurs c'est une bonne chose, on a été copié par beaucoup de villes comme nous nous copions ce qui est bon. Et là au niveau culturel on a étendu, ce qui me semble logique, et le tissu associatif sportif qui lui avait une convention bien établie avec la ville et la ville s'engage noir sur blanc, non seulement le versement d'une subvention parce que de temps en temps certaines associations oublient que la petite subvention qu'on verse, un chèque, oublient que les bâtiments que l'on met à disposition avec l'eau, le gaz, l'électricité, l'entretien et le nettoyage j'en passe et des meilleurs, là c'est en plus de la charge de la ville. Donc voilà il y a une convention qui est signée sur les locaux mis à disposition, sur l'engagement de la ville et sur l'engagement de l'association. C'est une très belle initiative qui a pris du temps, parce qu'il y a eu beaucoup de discussions avec toutes les associations culturelles.

Mme DUCRET : En tout, alors tous ces chantiers oui c'est un an de travail au moins.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

10-Tarifs Ecole de Mode et Couture

Mme Sandrine DUCRET, Adjointe, Rapporteur ;

Par délibération en date du 8 juin 2016, le Conseil Municipal a revalorisé les tarifs de l'Ecole de Mode et Couture.

Après avis de la Commission n°6 en date du 1^{er} juin 2017 et à compter de l'année scolaire 2017/2018, il vous est proposé de bien vouloir :

-maintenir les tarifs en vigueur, rappelés ci-dessous :

Tarifs mouvallois :

	Tarif annuel	Tarif au trimestre
Adulte (non-imposable)	36 €	12 €
Adulte (imposable)	72 €	24 €
Enfant de 14 à 18 ans (parents non-imposables)	18 €	6 €
Enfant de 14 à 18 ans (parents imposables)	24 €	8 €
Enfant de moins de 14 ans	12 €	4 €

Tarifs extérieurs (non-mouvallois) :

	Tarif annuel	Tarif au trimestre
Adulte	120 €	40 €
Jeune de moins de 18 ans	60 €	20 €

Tarif extérieur et mouvallois :

-augmenter le montant forfaitaire de la contribution des élèves pour le petit matériel, fixée actuellement à 7€, de la manière suivante :

Il est demandé, en sus des droits d'inscription, une contribution forfaitaire de 10€ par élève et pour l'année scolaire, pour le petit matériel.

Mme DUCRET : Donc là il s'agit non pas d'augmenter les tarifs d'inscription, donc là je vais être très très claire là-dessus, qui restent les mêmes que ceux que nous avons votés l'année dernière, il s'agit simplement d'augmenter légèrement ce qu'on appelle la contribution à l'achat de matériel, il faut savoir que cette petite caisse en fait permet d'acheter tous les matériels de qualité et de s'assurer que tous les élèves ont le même matériel et non pas du matériel de moins bonne qualité qui en plus endommagerait les machines, par exemple les machines à coudre. Donc c'est absolument nécessaire pour l'école de mode et couture d'avoir cette caisse, cette provision.

M. le MAIRE : Une école mode et couture qui ...

Mme DUCRET : Plus de 130 élèves maintenant.

M. le MAIRE : Qui est, qui était sur la saison passée complète. Sur la saison à venir à mon avis ça va être complet aussi.

Mme DUCRET : Et je rappelle le défilé Vendredi prochain, le 23 dans l'hôtel de ville.

M. le MAIRE : Des questions particulières ? Germaine.

Mme HERVEIN : Il y a certainement une petite erreur, enfants de 14 à 18 ans et enfants de 14 à 18 ans non imposables pour les deux.

M. le MAIRE : Ah oui, c'est imposables et non imposables.

Mme DUCRET : Oui oui c'est ça. C'est le foyer.

M. le MAIRE : Donc sous la remarque de Germaine HERVEIN, modifier le tableau correspondant sur les enfants de 14 à 18 ans et de mettre donc parents imposables ce qui me semble logique, beaucoup plus logique.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

11-Rythmes scolaires – Organisation du temps scolaire pour l'année 2017-2018 et Nouvelles Activités Périéducatives

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

Par un décret du 24 janvier 2013, le gouvernement avait décidé sans aucune consultation, ni du Parlement (Assemblée Nationale et Sénat), ni des Maires, de modifier l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Lors de la séance du 27 mars 2013, le Conseil Municipal avait été saisi de la question et avait retenu l'option d'un report d'application à la rentrée 2014, comme la possibilité en était ouverte par le décret précité.

Contrairement à l'Etat, la Ville de Mouvaux avait alors voulu engager au mieux une large démarche d'information et de concertation approfondie avec tous les partenaires éducatifs de son territoire, notamment dans le cadre du Conseil de Vie Extra Scolaire (CVES) où siègent représentants du corps enseignant, des parents d'élèves, des professionnels de l'éducation et animateurs, du tissu associatif et sportif local, de la municipalité,...

A l'issue de plus de 35 temps d'échanges, une proposition commune avait été faite fin avril 2014 au Directeur d'Académie des Services de l'Education Nationale (DASEN), seule autorité compétente à définir les nouveaux horaires. Elle consistait à faire, à la demande de la large majorité des parents et enseignants, du mercredi matin un jour de cours et à regrouper les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) en 2 fois 1h30.

Cependant, le nouveau décret du 7 mai et sa circulaire du 9 mai 2014 étaient venus apporter de nouvelles perspectives sur la mise en œuvre de cette réforme, les communes pouvant désormais prévoir une après-midi réservée aux NAP.

A la lecture de ce nouveau dispositif, une nouvelle proposition préservant le mercredi matin comme jour de cours mais regroupant les NAP en 3h avait finalement été soumise au DASEN pour permettre un large éventail d'activités (culturelles, scientifiques, sportives et artistiques) construit au sein d'un vrai projet éducatif avec un encadrement professionnel diplômé qui pourrait disposer de contrats cohérents et conséquents.

Sous réserve de la participation financière des partenaires institutionnels (Etat et CAF du Nord), il avait été décidé la gratuité pour ces activités.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juin 2014, la Ville de Mouvaux s'est donc engagée sur cette base depuis la rentrée scolaire de septembre 2014 dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Depuis, fidèle à sa démarche basée sur le dialogue et la concertation, elle a organisé plusieurs points d'étape avec l'ensemble des partenaires éducatifs locaux, chacun d'entre eux mettant notamment en avant :

- Un taux de fréquentation important des NAP (plus de 75%)
- Un degré de satisfaction des enfants, des familles et des directrices d'écoles très élevé quant à l'organisation retenue et à l'offre pédagogique
- Une très grande qualité de l'action éducative
- L'adaptation des services municipaux, comme la mise en place d'un périscolaire le mercredi matin après les cours et le service pédiBUS pour les mercredis récréatifs
- Le coût financier très important pour la Collectivité

Fin novembre 2016, un courrier a été adressé à Monsieur le Maire par le DASEN indiquant la nécessité d'engager des démarches concernant la question du nouveau cycle NAP et, de façon indirecte, sur le renouvellement de notre Projet Educatif Du Territoire (PEDT), qui arrive à échéance après 3 ans de fonctionnement.

C'est en réponse à la demande du DASEN que les écoles publiques ont organisé le 10 Janvier 2017 un conseil d'école extraordinaire (réunion commune aux 5 écoles publiques mouvalloises) avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux dont la Ville de Mouvaux naturellement et Monsieur DUBOIS, nouvel IEN.

Lors de cette rencontre, la Ville de Mouvaux a tenu à exposer, par l'intermédiaire de Monsieur Thomas Desmettre, Adjoint à la Petite Enfance, à la Vie Scolaire et à la Jeunesse, le bilan de ces 3 années de NAP.

Durant cette séance, chacun des conseils d'école s'est prononcé pour la poursuite de l'organisation horaire actuelle.

Aussi, il convient d'informer le Conseil Municipal :

1. que le fonctionnement des NAP pour l'année 2017-2018 et leurs modalités d'inscriptions resteront les mêmes, et que notamment :
 - o les activités seront gratuites sous réserve du maintien des aides financières de l'Etat et de la CAF.

- pour des raisons d'organisation et de sécurité, toute inscription aux NAP sera enregistrée de manière définitive pour l'intégralité de l'année scolaire.
 - aucune inscription « à la carte » en fonction des activités ne sera donc possible.
 - au-delà de 3 absences non justifiées par un certificat médical, l'inscription ne sera plus valable.
2. que les grilles horaires hebdomadaires par école ci-annexées restent, sur le principe, inchangées, seule une rotation s'opérant sur le jour de Nouvelles Activités Péri éducatives (NAP), qui auront lieu pour l'année scolaire 2017-2018 :
- tous les lundis de 13h30 à 16h30 pour les enfants de l'Ecole Maternelle Saint Exupéry et de l'Ecole Élémentaire Saint Exupéry,
 - tous les mardis de 13h30 à 16h30 pour les enfants de l'Ecole Maternelle Victor Hugo et de l'Ecole Élémentaire Victor Hugo,
 - tous les jeudis de 13h30 à 16h30 pour les enfants du Groupe Scolaire Lucie Aubrac.

C'est pourquoi :

- après consultation et avis favorable de la commission municipale Petite enfance/Vie scolaire/ le 4 Janvier 2017 et le 18 Mai 2017,
- après discussions en conseil d'école extraordinaire avec les partenaires éducatifs locaux le 10 Janvier 2017,
- après échanges avec le Conseil de Vie Extrascolaire du 30 Mai 2017,

Il vous est proposé de prendre acte de cette organisation du temps scolaire à Mouvaux.

M. DESMETTRE, Rapporteur : Vous verrez nous avons beaucoup de délibérations, c'était le temps de Sandrine maintenant c'est le mien. Je vais revenir sur une réforme qui a été fortement médiatisée et Mouvaux n'y a pas échappé c'est la réforme des rythmes scolaires. C'est une réforme qui date de 2013, c'est une réforme sur laquelle beaucoup de collectivités, sans concertations de la part de l'Etat, ont dû subir et s'adapter. Alors comme nous sommes de bons républicains évidemment nous appliquons la loi et donc à ce titre, sur Mouvaux, nous avons essayé de faire au mieux dans l'adversité. En 2013 il était prévu jusqu'à présent, je refais un peu d'histoire mais c'est normal, de pouvoir dès la rentrée de Septembre 2013 appliquer la réforme des rythmes scolaires dans les écoles publiques. Je le rappelle, pas dans les écoles privées, premier rappel du contexte. Le gouvernement a dû à l'époque assouplir fortement sa position et pour permettre notamment un regroupement non pas sur ¾ d'heure car en ¾ d'heure notamment en maternelle, comment voulez-vous que l'on puisse faire quelque chose de correct et donc cela nous a permis aussi de le repousser à Septembre 2014. Nous ne sommes pas partis en Septembre 2013, nous sommes partis en Septembre 2014. La possibilité de le faire en une fois trois heures permettait de faire des choses un peu plus conséquentes toujours dans l'adversité mais toujours en concertation. En concertation avec qui, en concertation avec les parents notamment pour le bien des enfants et aussi en concertation avec ce que l'on appelle la communauté éducative, c'est-à-dire les enseignants, bien évidemment qui sont là au quotidien. Nous avons eu plus de 35 temps d'échanges, je tiens à le souligner, le pôle important de la petite enfance, des écoles et de la jeunesse. Ce sont à chaque fois des réunions qui ont lieu en soirée, parfois en journée parce que les parents travaillent et nous en avons un certain nombre et nous avons dû avoir beaucoup d'échanges avec l'éducation nationale et son directeur d'académie, les services de l'éducation nationale, c'est un titre que vous connaissez, pour certains d'entre vous, on appelle ça le DASEN. Nous sommes partis donc sur une possibilité de trois heures, la posture et la volonté politique de la commune c'est de dire voilà on fait la gratuité mais attention il faut absolument que l'Etat via son bras armé la Caisse d'Allocations Familiales puisse financer. Nous ne pouvons pas, des communes comme Mouvaux, supporter des restes à charge qui ne sont pas loin de 120 000 euros par année par rapport à des rythmes scolaires qui, par ailleurs pour votre gouverne, pour en parler avec les parents, pour en parler avec le corps enseignant, n'apportent pas forcément de repos supplémentaire pour l'enfant qui est hyper sollicité. C'est une réforme, il faut l'appliquer, on le fait du mieux que nous pouvions et nous avons su tirer, quand c'était possible, partie des décrets notamment le décret de Mai 2014 qui avait assoupli fortement la réforme. Alors depuis, fidèles à notre démarche basée sur le dialogue et la concertation, nous avons organisé plusieurs points d'étapes avec l'ensemble des partenaires éducatifs, chacun mettant en avant un taux de fréquentation important des NAP, je tiens à le souligner nous avons régulièrement, et les membres de la majorité et de l'opposition présents dans ma commission le savent bien, nous avons une fréquentation qui est relativement importante des NAP à 75 % parce qu'ils sont aussi gratuits, ne l'oublions pas. Un degré de satisfaction des enfants et des familles et des directrices d'écoles quant à l'organisation retenue dans cette offre pédagogique gratuite. Une qualité de l'action gratuite éducative parce qu'effectivement les jeunes qui encadrent les enfants sont aussi des gens, des jeunes qui ont un brevet, un brevet d'aptitude et qui suivent aussi un cursus de formations, ils ne sont pas livrés à eux-mêmes. Nous avons adapté aussi les services municipaux, comme la mise en place d'un périscolaire le Mercredi matin après les cours et le maintien du service pédibus pour un déplacement doux dans la ville afin d'éviter toujours les surcoûts des bus, etc ... C'est quelque chose qui, je vous remercie Monsieur le Maire de m'avoir fait confiance parce que depuis 2008, 2009, c'est quelque chose que nous avons mis en place et que nous avons réussi à maintenir. Alors figurez-vous qu'en Novembre 2016 Monsieur le Maire a reçu un courrier du DASEN indiquant la nécessité d'engager des démarches concernant la question des nouveaux cycles NAP. Effectivement nous tombons sur l'échéance 2014 – 2017, trois ans sont passés, nous n'avons pas à prendre ni les parents, ni les enfants en otage. Il nous fallait dans la concertation pouvoir voir ce qu'il se passait pour la rentrée toute prochaine, c'est au mois de Septembre, c'est bientôt, nous sommes en Juin. On ne peut pas organiser ce type de chose dans la précipitation. C'est en réponse donc à la demande du directeur académique que les écoles publiques ont organisé, sous la houlette de leur inspecteur, c'est un niveau hiérarchique, le 10 Janvier donc en début d'année, un conseil d'école extraordinaire qui était commun aux cinq écoles publiques Mouvalloises, il s'est tenu pour ceux qui connaissent à Lucie Aubrac dans le cœur de ville, c'est cette magnifique école très lumineuse avec de très beaux volumes. Lors de cette rencontre la ville de Mouvaux a tenu à exposer, par mon intermédiaire, je sais que certains d'entre vous étaient présents, je les en remercie, le bilan de ces trois années des NAP. Vous le savez, en tout cas pour ceux qui siègent, la satisfaction qui a été reconnue par rapport à notre commune modeste de 13 000 habitants. Alors durant cette séance chacun des conseils d'écoles a pu s'exprimer, a pu se prononcer sur la poursuite, nous n'avons pas à nous mettre hors la loi, la proposition qui a été faite tout simplement elle est très pragmatique, nous sommes obligés de le proroger d'un an. On verra en 2018 comment nous ferons, il y a des nouvelles échéances, on verra comment les choses vont s'organiser. Et donc comme nous avons organisé quelque chose qui fonctionnait, moi j'ai proposé à l'éducation nationale et avec son accord unanime de pouvoir proroger d'une année et notamment avec l'objectif que les contrats que nous proposons à nos jeunes qui encadrent on ne peut pas les utiliser à la petite semaine. Je ne peux pas moi leur dire huit jours avant la rentrée, vous ne venez plus, tu reviens, tu fais plus, tu fais moins. Non, chaque personne, chaque salarié peut avoir plusieurs employeurs nous devons les respecter. En même temps, il faut respecter aussi la vie des parents qui pour une vie professionnelle doivent s'organiser avec leurs employeurs et puis aussi, accessoirement, le temps de l'enfant. Donc Monsieur le Maire, je le sais vous avez bien raison Monsieur le Maire, sous réserve du maintien de la participation des aides financières de l'Etat et donc de la CAF, nous prorogerons donc ce système qui a fonctionné, avec un système que certains et certaines d'entre vous connaissent, système de rotation. Système de rotation les Lundis après-midi, les Mardis après-midi et les Jeudis après-midi. Ce sont ces fameuses trois heures qui permettent aux enfants qui ne sont plus face à face avec l'éducation nationale, non, non, ils ne sont plus à l'école, ils sont à l'école dans le bâtiment mais non plus un vis-à-vis pédagogique avec l'éducation nationale, ce sont nos animateurs qui les ont en charge. Alors pour des raisons d'organisation et de sécurité, toute inscription aux NAP sera enregistrée de manière définitive pour l'intégralité de l'année scolaire, c'est pour des questions d'organisation qui ont été vues en commission. Aucune inscription à la carte bien évidemment, mais c'est bon de le rappeler. Et aussi je tiens à rappeler que au-delà de trois absences non justifiées par un certificat médical, l'inscription ne sera plus valable. On dépose pas ses enfants et on ne les reprend pas, on vient, on ne vient pas ... non, il y a une cohésion de groupe. Je rappelle aussi qu'il doit y avoir une homogénéité dans les écoles publiques, ce que l'on fait pour l'un, on le fait pour l'autre. Donc ce que l'on offre à un enfant, on l'offre aussi à son camarade. Donc c'est aussi aux représentants légaux des enfants de bien, et il y a une souplesse, vous voyez que trois absences non justifiées par un certificat médical est pris en compte, au-delà, non, terminé. Les durées horaires par école seront donc poursuivies, je vous l'ai dit le Lundi, Mardi et Jeudi. Donc pour la rentrée de Saint Exupéry pour la rentrée de Septembre 2017 jusqu'en Juin 2018, ce sera donc le Lundi de 13 H 30 à 16 H 30, pour l'école maternelle Saint Exupéry et l'école élémentaire Saint Exupéry, le Mardi de 13 H 30 à 16 H 30 pour les écoles maternelle Victor Hugo et élémentaire Victor Hugo et enfin le Jeudi de 13 H 30 à 16 H 30 pour les enfants du groupe scolaire Lucie Aubrac, le groupe scolaire Lucie Aubrac regroupant évidemment les maternelles et les élémentaires. Voilà c'est pour ça, c'est pourquoi après consultation et avis favorable de la commission municipale petite enfance, vie scolaire, du 4 Janvier et du 18 Mai, mais aussi après

discussion lors du conseil d'école extraordinaire que je vous ai précité le 10 Janvier sous la houlette de l'éducation nationale et après échanges avec le conseil de vie extrascolaire qui vient de se passer ici, le 30 Mai, pour certains d'entre vous, notamment pour les jeunes parents qui étaient présents puis ainsi que les élus qui ont bien voulu se déplacer, il vous est proposé donc de prendre acte de cette organisation pour un an, une prorogation sur le temps scolaire à Mouvaux. J'en ai terminé pour cette partie.

M. le MAIRE : Pas de questions particulières, Madame COLLOT vous avez la parole.

Mme COLLOT : Monsieur le Maire, ce n'est pas une question, c'est juste une interrogation parce que je suis tout à fait favorable à ce que ce soit prorogé d'un an parce que effectivement il est difficile de se retourner comme ça en quelques mois pour une rentrée qui arrive. J'étais un petit peu étonnée quand même par la justification de cette prorogation qu'a donnée Monsieur DESMETTRE en justifiant tout d'abord par les salariés embauchés, ensuite par le temps professionnel des parents, et accessoirement a-t-il dit le temps des enfants. Moi, j'aurais fait l'inverse.

M. le MAIRE : Oui mais alors je vais en rajouter moi, je vais en rajouter, parce que les 25 jeunes animateurs qui sont payés vont se retrouver au chômage, ça aussi on peut le rajouter. En 2013, j'étais contre cette réforme, contre la réforme pour la simple et bonne raison : ce n'était pas aux Maires, aux collectivités, à la ville de mettre en place, c'était à l'éducation nationale de mettre en place, c'était ce point-là. Deuxièmement, j'étais contre parce que l'Etat se défaussait sur les collectivités, donnait royalement 50 euros et on sait tous aujourd'hui, et on avait tiré la sonnette d'alarme à l'époque, que pour chaque enfant on est à un coût de plus de 200 euros, donc les 150 euros d'écart et bien étaient pris dans la poche du contribuable Mouvallois. Alors on l'a fait, on n'a pas pris les enfants en otage Madame COLLOT, on l'a fait et je pense qu'on a été un exemple au niveau de la Métropole Lilloise sur la mise en place des rythmes scolaires. Alors, là il y a un balbutiement, un balbutiement lié aux changements électoraux, il y a un nouveau Président qui a souhaité supprimer mais, il le dit, mais c'est bien qu'il le dise mais il faut que ça se traduise par l'aspect réglementaire et on attend tous soit une loi, soit un décret et on va être fin Juin et on n'a toujours pas la loi et le décret. Et je trouve ça très dommageable pour la simple et bonne raison que les parents qui ont pris des dispositions sur l'année scolaire prochaine, si on leur dit tiens en Septembre on arrête tout, ils font quoi ? Ils se retournent de quelle façon ? Qui plus est les animateurs c'est la même chose. Donc j'ai souhaité que l'on engage la réflexion sur le maintien au moins sur l'année 2017 – 2018. Je reviens encore un peu sur quelques aberrations de ces nouvelles activités pédagogiques, quelle erreur, quel drame, on n'avait pas à imposer aux villes en disant, allez c'est tout le monde le Mercredi ou tout le monde le Samedi. Alors l'aberration c'est qu'à Mouvaux vous avez le Mercredi, que Marcq-en-Baroeul à côté c'était le Samedi comme Roncq et puis que Tourcoing c'était le Mercredi après-midi. C'était du grand n'importe quoi. Après derrière, on n'a pas obligé le privé à le faire et à Mouvaux il y a plus d'élèves dans le privé que dans le public et on s'est retrouvé avec des écoles privées qui nous ont dit on ne met pas en place, donc le Mercredi nous on le continue. Et oui mais derrière il y a des services municipaux le Mercredi pour les enfants, et je fais quoi par exemple de l'école de musique qui était ouverte le Mercredi matin, des accueils de loisirs qui étaient ouverts le Mercredi matin, on fait quoi, on ouvre pour deux catégories ? Et après derrière on laissait la libre possibilité aux collectivités de faire payer ou de ne pas faire payer, et bien nous on a décidé de ne pas faire payer pour avoir une homogénéité de classes. Et tu l'as dit on a eu plus de 80% de taux de participation. Mais dans des communes voisines où ils ne payaient même ne serait-ce que quelques euros, on s'est retrouvé avec 50 – 50. C'est-à-dire qu'il y avait 50 % des enfants qui suivaient des nouvelles activités pédagogiques et 50 % qui rentraient chez eux. Et bien je souhaite bon courage aux professeurs pour harmoniser sa classe en fonction, on va dire, de deux intérêts différenciés. Voilà, alors ce qui est dommage encore une fois c'est que les réformes de l'éducation nationale elles se réforment trop rapidement à la limite, on n'a même pas le temps de se retourner c'était déjà remis un coup en arrière ou un coup sur le côté. Et on ne sait même pas d'ailleurs la réforme du ministre, parce que le ministre il a essayé d'ouvrir la bouche, le ministre de l'éducation nationale il y a peu de temps et on lui a donné gentiment l'ordre d'attendre le 19 Juin pour reparler, je ne sais pas pourquoi le 19 Juin, c'est une date comme ça un peu au hasard, parce qu'il a dit quelques bêtises fondamentales notamment sur les redoublements ou autres. Ou la même chose, c'est bien gentil de dire 12 élèves par classe, aberration, 12 élèves par classe, bravo tout le monde applaudit, mais on les met où les classes ? Moi je n'ai plus de classes supplémentaires, il faut que je construise de nouvelles écoles pour mettre les enfants ? Alors ce n'est pas à Mouvaux mais dans les zones prioritaires, déjà dans les écoles elles sont surchargées, ils ne peuvent pas multiplier au niveau des locaux. Des trucs comme ça toute bête ça relève du bon sens mais voilà. Donc je propose moi sur les points 11, 12 et 13 parce que le PEDT va avec, on a fourni pendant deux mois, les services ont fourni pendant deux mois un PEDT et aujourd'hui le PEDT, je vais être très très court et très bref, il est à jeter à la poubelle voilà parce qu'on a rechangé. Monsieur COMPERE vous avez souhaité la parole.

M. COMPERE : Oui, deux, trois choses. Bon je ne vais pas débattre maintenant bien évidemment de l'avenir de l'éducation nationale surtout que j'en suis à ma bientôt 34^{ème} rentrée mais ce que je voulais dire ici, parce que des réformes j'en ai connues tellement dans un sens ou dans un autre, que par contre je trouve très bien de prolonger d'une année pour les animateurs salariés qui auront quand même le temps, un an pour se retourner, surtout que eux vont prendre de plein fouet la nouvelle loi du travail aggravée. Donc ça c'est quand même très bien pour eux qu'ils puissent prendre conscience également qu'ils vont devoir faire autre chose probablement les années prochaines, parce qu'ils sont jeunes, ils n'ont pas forcément conscience qu'après une année, il y a une autre année, etc.

M. le MAIRE : Oui et je partage votre point de vue, pas sur vos allusions concernant le code du travail mais oui, les pauvres gamins ils se sont donnés, je n'ai rien à reprocher, ils sont tops, ils se sont professionnalisés et puis maintenant on va leur dire merci, au revoir. Ça, je trouve ça, en matière de gestion humaine, ça va être dur à gérer, ça va être très très dur à gérer. Véronique ?

Mme HOSTI : Pardon, je voulais juste savoir s'il y avait une rotation dans les jours au niveau des écoles ?

M. le MAIRE : Oui.

Mme HOSTI : Mais par rapport aux autres années ?

M. DESMETTRE : Oui bien sûr. On reprend en fait le cycle de 2014, puisque trois ans sont passés, on a trois groupes.

M. le MAIRE : Pour bien expliquer au public nombreux, c'est que le Lundi après-midi n'est pas forcément le jour choyé par les directrices d'écoles. Voilà donc il y a trois écoles publiques sur le territoire de la ville et tout le monde préférerait avoir le Mardi et le Jeudi après-midi que le Lundi après-midi. Voilà, donc on a dit pour la première année c'est telle école le Lundi et après l'année suivante elle sera la Mardi, l'année suivante elle sera le Jeudi et puis là on revient au Lundi, on tourne pour que tout le monde profite.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

12-Règlement des Nouvelles Activités Périéducatives

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

La Ville de Mouvaux s'est engagée depuis la rentrée scolaire de septembre 2014 dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Dans le respect de la méthode basée sur l'écoute et l'échange avec ses partenaires, la Ville de Mouvaux a souhaité qu'une évaluation annuelle affinée des Nouvelles Activités Périéducatives (NAP), co-construite avec les représentants élus des parents d'élèves, soit entreprise chaque année.

Représentatifs grâce à un taux très important de participation à la fois des familles (près d'une famille sur 3 a participé) mais aussi de l'ensemble des acteurs concernés (toutes les directrices d'école, tous les professionnels de l'encadrement et plus de 60% des enfants des classes élémentaires), les résultats de cette enquête ont été présentés en Conseil de Vie Extra Scolaire le 30 mai 2017.

Ils ont permis de mettre en avant un degré de satisfaction très élevé pour l'organisation, le fonctionnement, les contenus et l'encadrement des NAP.

Par ailleurs, la fin du cycle de 3 ans de notre Projet Educatif du Territoire impose une relance de la rotation des jours de NAP dans nos écoles publiques, rotation entérinée par les partenaires éducatifs locaux lors d'un conseil d'école extraordinaire le 10 janvier 2017.

C'est pourquoi :

- après consultation et avis favorable de la commission municipale Petite enfance/Vie scolaire/ Jeunesse en date du 4 Janvier 2017,
- après discussions en conseil d'école extraordinaire avec les partenaires éducatifs locaux le 10 Janvier 2017,
- après échanges avec le Conseil de Vie Extrascolaire du 30 Mai 2017,

Il vous est proposé de reconduire le règlement de fonctionnement des Nouvelles Activités Péri éducatives sur la base des mêmes modalités et conditions d'accès pour l'année scolaire 2017-2018, mais en y intégrant les nouveaux jours de NAP dans les écoles.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

13-Projet Educatif du Territoire 2017-2018

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

Dans le cadre de la loi pour la refondation de l'école, la Ville de Mouvaux a fait le choix de différer la mise en application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014, afin de construire un premier projet éducatif de territoire (PEDT) de qualité et élaboré avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

Ce projet éducatif du territoire permet de bénéficier des mesures dérogatoires prévues par le décret n° 2013-707 du 2 août 2013 qui portent notamment sur les taux d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires.

Il avait été élaboré pour une période de 3 ans, de 2014 à 2017, avec pour particularité d'intégrer non seulement le volet 3-11 ans sur les temps périscolaires, mais également tous les autres temps de la vie de l'enfant, de la naissance à 18 ans, afin de construire un parcours de réussite éducative cohérent.

Durant cette période de 3 ans, des enquêtes ont eu lieu chaque année, à la fois auprès des familles, des acteurs de l'Education Nationale, des professionnels de l'animation mais aussi des enfants.

Elles ont permis de mettre en avant un fort degré de satisfaction de chacun des membres de la communauté éducative.

Ce dispositif de 3 ans touchant à sa fin, l'ensemble des acteurs éducatifs locaux lors du Conseil de Vie Extra Scolaire (CVES) ont posé les conclusions suivantes à l'issue de l'année 2016-2017.

1. Un souci de continuité, notamment à travers le maintien... :

▶ des objectifs déjà fixés par le 1^{er} PEDT, à savoir :

- ▶ Assurer un accueil adapté et de qualité pour tous les enfants favorisant leur bien-être et leur épanouissement et garantissant les conditions de la réussite scolaire et éducative
- ▶ Accompagner le développement de l'enfant et du jeune dans toutes ses dimensions dans le cadre de parcours éducatifs cohérents
- ▶ Développer le goût d'apprendre
- ▶ Favoriser la mobilité, l'autonomie et l'apprentissage de la citoyenneté
- ▶ Accompagner les parents dans leur rôle éducatif, favoriser leur implication et faire en sorte qu'ils prennent toute leur place au sein de la communauté éducative

▶ de la poursuite des efforts en matière de formation et de professionnalisation des animateurs

▶ de la logique de recherche de qualité des activités et de mise à disposition des ressources locales, notamment en matière d'équipements publics

2. Une volonté de progrès, notamment par :

- ▶ le développement des relations entre les acteurs éducatifs pour une plus grande cohérence de l'action sur le territoire
- ▶ L'accentuation de la participation des parents dans la vie des structures et les choix pédagogiques
- ▶ La poursuite des efforts de facilitation des démarches administratives pour les familles

A la lecture de ce travail collectif d'évaluation, il a donc été décidé de prendre en compte ses remarques dans la rédaction du PEDT 2017-2018.

C'est pourquoi

- après consultation et avis favorable de la commission municipale Petite enfance/ Vie scolaire/ le 4 Janvier 2017 et le 18 Mai 2017,
- après discussions en conseil d'école extraordinaire avec les partenaires éducatifs locaux le 10 Janvier 2017,
- après échanges avec le Conseil de Vie Extrascolaire du 30 Mai 2017,

Il vous est proposé :

- d'approuver le Projet Educatif Du Territoire pour l'année scolaire 2017-2018, ci-joint
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit document et à en faire part aux partenaires institutionnels concernés

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

14-Modification des règlements de fonctionnement des structures petite enfance

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

Tout en souhaitant préserver le lien avec l'usager, la Ville de Mouvaux désire répondre avec efficacité aux attentes des familles et rendre un service public moderne et de qualité.

Lors de sa séance en date du 1er février 2017, le Conseil Municipal a voté une délibération de principe autorisant M. le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs au développement de modalités de paiements existantes et à la mise en place du paiement en ligne et par carte bancaire des redevances communales pour les usagers des services municipaux des secteurs petite enfance, vie scolaire et jeunesse.

L'extension du prélèvement automatique à d'autres services que celui de la restauration scolaire et la mise en place du paiement par carte bancaire sur place et sur internet témoignent de la volonté de poursuivre le processus déjà engagé de modernisation de la relation à l'usager et de sécurisation des procédures.

Par ailleurs, la situation de nos structures ayant changé, il convient d'en tenir compte au sein de nos règlements de fonctionnement, notamment au regard :

1. de la réécriture du Projet Educatif du Territoire
2. de la suppression de la crèche familiale
3. des modifications des dispositions financières, et par exemple l'introduction d'une majoration de 5€ pour les titres de recettes

C'est pourquoi :

1. afin d'y intégrer les nouvelles modalités de paiement,
2. pour mettre à jour le contenu de notre règlement et ainsi être en conformité avec la réalité,
3. pour répondre aux nouvelles exigences de nos partenaires (CAF, Trésor Public,...),
4. après consultation et avis favorable de la commission thématique en charge des questions « Petite Enfance, Vie Scolaire et Jeunesse » du 18 Mai 2017,

Il vous est proposé d'adopter un nouveau règlement de fonctionnement des structures petite enfance qui entrera en application :

- pour l'ensemble des articles, le glossaire et les annexes, réactualisés au regard de l'évolution de nos structures dès le 1^{er} septembre 2017
- pour l'article 5.4. (d et e) relatif à l'introduction des nouvelles modalités de paiement au plus tard le 1^{er} Janvier 2018 du fait des délais de mises en service (DFT, Banques, Prestataire logiciel).

M. DESMETTRE : Dans le cadre de la modernisation de nos modes, en douceur, de paiement pour les parents usagers nous allons intégrer cette année la carte bancaire pour les redevances communales, pour les usages des services municipaux des secteurs petite enfance, vie scolaire et jeunesse. Donc nous avons là tout simplement à retoucher nos règlements de fonctionnement, c'est pour ça que nous délibérons là-dessus, tout simplement parce que nous allons y retoucher. Donc l'extension des prélèvements automatiques, je le rappelle parce que je profite d'avoir le micro c'est pas tous les jours, que nous sommes montés à 87 % de prélèvements automatiques pour la restauration scolaire. La restauration scolaire n'est pas un service obligatoire mais tellement attendu. Cela représente 1 300 000 euros, on est presque à 90 % en prélèvement automatique. Voilà, je voulais remercier le service espace famille qui a su accompagner cette montée en charge. Alors, l'extension du prélèvement automatique à d'autres services qu'à celui de la restauration scolaire notamment pour la petite enfance, la jeunesse. Je rappelle qu'il ne s'agit pas d'oublier la Mairie, la Mairie c'est fait de personnes, l'espace famille il s'agit quand même de temps de s'y déplacer. Autrement on n'a plus de rapport avec les agents communaux. Il faut s'adapter mais en même temps préserver le rapport, pourquoi, parce que ce n'est pas simplement du paiement c'est aussi l'occasion d'avoir un professionnel à qui on confie son enfant et à un moment de pouvoir parler de lui et de savoir quel est son comportement etc ... Et éventuellement, je le dis Monsieur le Maire, de pouvoir renvoyer sur ma collègue, au centre communal d'action sociale quand la famille rencontre une difficulté toute particulière. C'est pourquoi, afin d'intégrer les nouvelles modalités de paiement pour mettre à jour aussi le contenu de notre règlement et ainsi être en conformité, mais surtout pour répondre aux exigences d'un partenaire que vous méconnaissez c'est le trésor public. Le trésor public a lui aussi beaucoup, comment dirais-je, d'obligations réglementaires, donc nous nous devons aussi de nous y plier et si demain on intègre la carte bancaire et bien ça n'a pas été sans mal, il a fallu dialoguer longuement avec le trésor public. Donc après consultation et avis favorable de la commission thématique en charge des questions petite enfance du 18 Mai, il vous est proposé d'adopter un nouveau règlement de fonctionnement des structures petite enfance qui entrera en application pour l'ensemble des articles qui reprend le multi-accueil et tous les modes de garde de la petite enfance. Voilà, j'espère ne pas avoir été trop long mais c'est l'occasion pour moi quand même de parler de petite enfance.

M. le MAIRE : Donc avant d'ouvrir la discussion je propose que les points 15 et 16 on les rajoute aussi au 14 parce que c'est exactement la même chose. Donc là c'est la modification des règlements de fonctionnement de la restauration scolaire et les suivants c'est les accueils de loisirs, comme maintenant on a un nouveau moyen de paiement qui est la carte, enfin, et bien on doit étendre ça à l'ensemble des services offerts au public Mouvallois. On peut se féliciter d'avoir enfin un espace familles où on accepte tous les modes de paiement, enfin.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

15-Modification du règlement de fonctionnement de la restauration scolaire

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

Tout en souhaitant préserver le lien avec l'usager, la Ville de Mouvaux désire répondre avec efficacité aux attentes des familles et rendre un service public moderne et de qualité.

Lors de sa séance en date du 1er février 2017, le Conseil Municipal a voté une délibération de principe autorisant M. le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs au développement de modalités de paiements existantes et à la mise en place du paiement en ligne et par carte bancaire des redevances communales pour les usagers des services municipaux des secteurs petite enfance, vie scolaire et jeunesse.

L'extension du prélèvement automatique à d'autres services que celui de la restauration scolaire et la mise en place du paiement par carte bancaire sur place et sur internet témoignent de la volonté de poursuivre le processus déjà engagé de modernisation de la relation à l'usager et de sécurisation des procédures.

Par ailleurs, la situation de nos structures ayant changé, il convient d'en tenir compte au sein de nos règlements de fonctionnement, notamment au regard :

- de la réécriture du Projet Educatif du Territoire
- de l'introduction d'une majoration de 5€ pour les titres de recettes
- de la suppression de demande d'attestation de travail des parents en cas de repas les jours de grève

C'est pourquoi :

- afin d'y intégrer les nouvelles modalités de paiement,
- pour mettre à jour le contenu et ainsi être en conformité avec la réalité,
- après consultation et avis favorable de la commission thématique en charge des questions « Petite Enfance, Vie Scolaire et Jeunesse » du 18 Mai 2017,

Il vous est proposé d'adopter un nouveau règlement de fonctionnement des structures d'accueils collectifs de mineurs qui entrera en application :

- pour l'ensemble des articles et l'annexe 1 dès le 1^{er} septembre 2017
- pour l'introduction des nouvelles modalités de paiement - à savoir Carte Bleue, Paiement en ligne, Prélèvement automatique - au plus tard le 1er Janvier 2018 du fait des délais de mises en service (DFT, Banques, Prestataire logiciel).

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

16-Modification des règlements de fonctionnement des structures d'accueil collectifs de mineurs

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

Tout en souhaitant préserver le lien avec l'usager, la Ville de Mouvaux désire répondre avec efficacité aux attentes des familles et rendre un service public moderne et de qualité.

Lors de sa séance en date du 1er février 2017, le Conseil Municipal a voté une délibération de principe autorisant M. le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs au développement de modalités de paiements existantes et à la mise en place du paiement en ligne et par carte bancaire des redevances communales pour les usagers des services municipaux des secteurs petite enfance, vie scolaire et jeunesse.

L'extension du prélèvement automatique à d'autres services que celui de la restauration scolaire et la mise en place du paiement par carte bancaire sur place et sur internet témoignent de la volonté de poursuivre le processus déjà engagé de modernisation de la relation à l'usager et de sécurisation des procédures.

Par ailleurs, la situation de nos structures ayant changé, il convient d'en tenir compte au sein de nos règlements de fonctionnement, notamment au regard :

4. de la réécriture du Projet Educatif du Territoire
5. de la mise à jour du nouveau fonctionnement ados lié à l'Espace Jeunes
6. des ajouts de termes en tant que lieux d'utilisation : Espace Jean Richmond et Etoile, Scène de Mouvaux
7. de la création de l'annexe 2 concernant les dispositions financières et par exemple l'introduction d'une majoration de 5 € pour les titres de recettes

C'est pourquoi :

- afin d'y intégrer les nouvelles modalités de paiement,
- pour mettre à jour le contenu du règlement et ainsi être en conformité avec la réalité,
- pour répondre aux nouvelles exigences de nos partenaires (CAF, Trésor Public,...)
- après consultation et avis favorable de la commission thématique en charge des questions « Petite Enfance, Vie Scolaire et Jeunesse » du 18 Mai 2017,

Il vous est proposé d'adopter un nouveau règlement de fonctionnement des structures d'accueils collectifs de mineurs qui entrera en application :

- pour l'ensemble des articles 1 à 8, l'annexe 1 et pour l'annexe 2 baptisée « Dispositions financières » dès le 1^{er} septembre 2017
- pour l'introduction des nouvelles modalités de paiement - à savoir Carte Bleue, Paiement en ligne, Prélèvement automatique - au plus tard le 1er Janvier 2018 du fait des délais de mises en service (DFT, Banques, Prestataire logiciel).

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

17-Convention de partenariat entre la ville de Mouvaux et la bibliothèque pour tous pour les structures petite enfance

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

Dans le cadre de ses actions, le service petite enfance de la Ville de Mouvaux souhaite travailler en partenariat avec la bibliothèque pour tous, installée au cœur de ville dans les nouveaux locaux municipaux.

Actuellement, une convention a déjà été signée entre la ville de Mouvaux et la ludothèque du cœur de ville, dans le cadre d'un partenariat avec le RAMI. Il est proposé de poursuivre et étendre ces relations avec la bibliothèque, à travers l'organisation de temps d'animation par la bibliothèque pour tous aux bénéfices de 2 structures : le RAMI et le Multi Accueil Noëlle Dewavrin.

Aussi, la Ville de Mouvaux et l'association « Bibliothèque pour tous » s'engagent à collaborer à travers notamment l'accès au lieu et l'animation par l'association de ces temps de lecture.

Pour chaque structure, une convention définit également sa durée tout comme les modes de révision, de résiliation ou d'assurance. Les notions d'évaluation y sont notifiées.

Après consultation et avis favorable de la commission thématique du 4 février 2017, Il vous est demandé aujourd'hui de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ci-jointes définissant les termes d'utilisation et de responsabilité entre les différentes parties.

M. DESMETTRE : Merci Monsieur le Maire. Comme beaucoup de communes à Mouvaux nous n'y dérogeons pas, nous avons la chance d'avoir un mouvement d'éducation populaire qui est la fédération culture et bibliothèque pour tous et qui avait déjà entamé un travail d'aide en partenariat avec le relais d'assistantes maternelles indépendantes, ce qu'on appelle le RAMI qui est 24 rue des Ecoles, il est proposé non seulement de poursuivre mais d'étendre nos relations avec l'association à travers la réalisation de temps d'animations par la bibliothèque pour tous au bénéfice de deux structures : le RAMI je l'ai cité mais aussi l'ensemble du multi-accueils Noëlle Dewavrin. Ainsi la commune et l'association bibliothèque pour tous s'engagent à collaborer à travers notamment l'accès aux lieux, à l'animation parce qu'il s'agit aussi de veiller aux temps de l'enfant, il y a des repos pour l'enfant mais les bénévoles aussi ont leur temps. Donc voilà, il faut articuler les temps de face à face entre les bénévoles mais aussi les enfants. Alors pour chaque structure une convention définit également sa durée comme pour les modes de révision, éventuellement de résiliation mais aussi surtout d'assurance.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

18-Mur d'escalade Espace Jean Richmond - Demande de subvention à la Région des Hauts de France

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Porteur de valeurs éducatives qui contribuent au bien vivre-ensemble, le sport occupe une place centrale dans le projet de la Ville de Mouvaux.

De fait, la Ville de Mouvaux a fait le choix d'investir dans des infrastructures de qualité garantissant l'accès à une offre variée et à une pratique dans des conditions optimales à tous les licenciés des clubs sportifs mouvallois.

Symbole de cette volonté, elle a décidé d'enrichir un parc sportif déjà très fourni (Complexe Coubertin, Espace Nathalie Tauziat, Stade Patrick BALAY, salle Lucien Valet, salle Charles De Gaulle, aires de sport en libre accès...) en inaugurant un nouvel espace dédié au sport au sein de son ambitieux projet d'aménagement de cœur de Ville.

Baptisé « Espace Jean Richmond » lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2012, inauguré le samedi 9 mars 2013, ce lieu est devenu un équipement reconnu à l'échelle non seulement de notre territoire métropolitain, mais aussi à l'échelle nationale et internationale. Il remplit

aujourd'hui de nombreuses missions, en accueillant tous les sportifs et en facilitant le lien social, notamment avec une ouverture vers les scolaires, grâce à :

- 1 plateau d'évolution multisports de 1146 m2 homologué pour accueillir des compétitions de niveau national ou international
- 2 plateaux d'évolution : 1 de danse (300 m2) et 1 de gymnastique et expression corporelle (363 m2)

Le tout sur une SHON totale de plus de 4000 m2, intégrée dans un terrain de 3600 m2 dont 1000 m2 de jardin

- 1 tribune de 499 places assises
- Des vestiaires multiples, un local antidopage, une salle vidéo, un local « presse », des bureaux divers, un club-house,...

Afin de poursuivre le développement de l'offre aux mouvallois et aux scolaires dans le domaine du sport, il a été étudié l'installation d'un mur d'escalade au sein de l'espace Jean Richmond, sur le mur où se situe le tableau d'affichage.

Estimée à 50.479,55 € HT (60.575,46 € TTC), cette opération prendrait la forme de plusieurs rampes d'accès différentes, à la fois adaptées pour les jeunes débutants ou pour les plus affirmés.

Cette somme représente la totalité du projet : fabrication, installation, ensemble du matériel (boudriers, prises, cordes, armoires de rangement, tapis de réception...).

Pour cette opération, il vous est donc demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'obtention d'une subvention à la Région des Hauts de France.

M. le MAIRE : Il s'agit d'une demande de subvention sur le projet de mur d'escalade à l'espace Jean Richmond. Donc c'est une demande de subvention à la région des Hauts de France et il y en a une deuxième, le point 19, une demande de subvention au Département du Nord. Nous avons déjà eu un avis favorable d'une participation financière de la Métropole Européenne de Lille pour ce mur d'escalade. Mur d'escalade, je le rappelle, c'est le mur d'escalade sur le grand mur autour du panneau d'affichage de l'espace Jean Richmond, ce mur va trouver une belle utilité et on pourra maintenant pratiquer un petit peu l'escalade ou l'apprentissage de l'escalade à Mouvaux, que ce soit pour les scolaires, pour les accueils de loisirs et même les adultes s'ils le souhaitent.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

19-Mur d'escalade Espace Jean Richmond - Demande de subvention au Département du Nord

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Porteur de valeurs éducatives qui contribuent au bien vivre-ensemble, le sport occupe une place centrale dans le projet de la Ville de Mouvaux.

De fait, la Ville de Mouvaux a fait le choix d'investir dans des infrastructures de qualité garantissant l'accès à une offre variée et à une pratique dans des conditions optimales à tous les licenciés des clubs sportifs mouvallois.

Symbole de cette volonté, elle a décidé d'enrichir un parc sportif déjà très fourni (Complexe Coubertin, Espace Nathalie Tauziat, Stade Patrick BALAY, salle Lucien Valet, salle Charles De Gaulle, aires de sport en libre accès...) en inaugurant un nouvel espace dédié au sport au sein de son ambitieux projet d'aménagement de cœur de Ville.

Baptisé « Espace Jean Richmond » lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2012, inauguré le samedi 9 mars 2013, ce lieu est devenu un équipement reconnu à l'échelle non seulement de notre territoire métropolitain, mais aussi à l'échelle nationale et internationale. Il remplit aujourd'hui de nombreuses missions, en accueillant tous les sportifs et en facilitant le lien social, notamment avec une ouverture vers les scolaires, grâce à :

- 1 plateau d'évolution multisports de 1146 m2 homologué pour accueillir des compétitions de niveau national ou international
- 2 plateaux d'évolution : 1 de danse (300 m2) et 1 de gymnastique et expression corporelle (363 m2)

Le tout sur une SHON totale de plus de 4000 m2, intégrée dans un terrain de 3600 m2 dont 1000 m2 de jardin

- 1 tribune de 499 places assises
- Des vestiaires multiples, un local antidopage, une salle vidéo, un local « presse », des bureaux divers, un club-house,...

Afin de poursuivre le développement de l'offre aux mouvallois et aux scolaires dans le domaine du sport, il a été étudié l'installation d'un mur d'escalade au sein de l'espace Jean Richmond, sur le mur où se situe le tableau d'affichage.

Estimée à 50.479,55 € HT (60.575,46 € TTC), cette opération prendrait la forme de plusieurs rampes d'accès différentes, à la fois adaptées pour les jeunes débutants ou pour les plus affirmés.

Cette somme représente la totalité du projet : fabrication, installation, ensemble du matériel (boudriers, prises, cordes, armoires de rangement, tapis de réception...).

Pour cette opération, il vous est donc demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'obtention d'une subvention au Département du Nord dans le cadre des « Projets Territoriaux Structurants d'enjeu départemental », qui offrent aux communes et intercommunalités, la possibilité d'inscrire des opérations de création ou de rénovation d'équipements sportifs aux abords des collèges et à destination des collégiens.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

20-Travaux au complexe sportif – Délégation à l'association Tennis Mouvaux pour le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

L'Association Tennis Mouvaux souhaite opérer plusieurs aménagements au sein du complexe sportif situé rue Mirabeau.

Ces travaux consisteront d'une part à créer une nouvelle zone de stockage en mezzanine et d'autre part, à réagencer l'accueil des lieux, notamment par l'aménagement d'une nouvelle entrée principale.

Ces travaux doivent être précédés des autorisations d'urbanisme prévues par la réglementation en vigueur.

S'agissant d'un bâtiment municipal et comme en dispose l'article R 423-1 du Code de l'Urbanisme, l'association doit être préalablement autorisée par le propriétaire à déposer les demandes nécessaires.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est demandé de bien vouloir autoriser M. le Maire à donner pouvoir à l'Association Tennis Mouvaux, représentée par Monsieur Jean-Claude NOTELAERS, pour déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme préalables à la réalisation des travaux susmentionnés.

M. le MAIRE : Donc le Tennis Club de Mouvaux souhaite modifier quelque peu son accueil et augmenter ses services au niveau de ses abonnés, il a été prévu donc, on va dire de réorganiser l'accueil et de redéfinir un petit peu les zones à réaménager, ces travaux bien sûr sont soumis à autorisation d'urbanisme, comme ils sont menés au nom du Tennis Club Mouvallois, par cette délibération nous proposons donc la délégation à l'association et c'est elle qui va devoir déposer la déclaration de travaux au niveau du service de l'urbanisme.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

21-MEL - Désignation d'un conseiller métropolitain suppléant

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Par délibération en date du 12 octobre 2016, le Conseil Municipal a élu son unique représentant au sein de la MEL en désignant M. Eric DURAND, Maire.

La loi n°2017-257 du 27 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain a modifié l'article L.5211-6 du code général des collectivités territoriales en instaurant, pour les communes ayant un unique représentant au sein de l'organe délibérant des métropoles et des communautés urbaines, un conseiller communautaire suppléant, à l'instar des communautés de communes et des communautés d'agglomération.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un conseiller métropolitain suppléant en procédant à un scrutin de liste avec répartition à la proportionnelle et à la plus forte moyenne.

M. le MAIRE : Nous avons deux délégués au Conseil Métropolitain, j'y ai siégé avec Charlotte à mes côtés, il y a eu une refonte de la représentation des conseillers sur l'ensemble du périmètre communautaire, la pauvre Charlotte en a fait les frais vu que Mouvaux n'a plus qu'un seul délégué mais voilà que la loi précise aussi maintenant que si jamais il m'arrive quelque chose et bien il faut nommer une sorte de suppléant, un conseiller suppléant. Je propose donc en ce qui me concerne, que Charlotte soit nommée suppléante, elle était titulaire, de titulaire tu deviens rien, de rien tu redeviens suppléante, tu vois, tu remontes là tout doucement, j'ai intérêt à faire attention. Moi je propose, en ce qui concerne le Groupe Majoritaire, la candidature de Madame Charlotte DEBOSQUE. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Il n'y a pas d'autres candidatures, donc je vous propose un vote comme le code général des collectivités territoriales le précise, vote par nom donc automatiquement vote à bulletin secret. Donc on va vous distribuer un bulletin blanc, un bulletin au nom de Charlotte DEBOSQUE. Et mon cher Romain tu peux te préparer à l'appel.

(Vote)

M. le MAIRE : Je vous propose donc de procéder au dépouillement, Romain et quelqu'un d'autre, allez Sébastien, vous comptez d'abord, mais vous avez l'habitude là, vous avez de l'entraînement, il faut compter d'abord le nombre de bulletins.

Mme Charlotte DEBOSQUE étant seule candidate, le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 33
Votants : 32
Blancs : 4
Exprimés : 28

Par 28 voix, Mme Charlotte DEBOSQUE est désignée comme conseillère métropolitaine suppléante à la MEL.

J'ai reçu deux questions écrites et je vous propose de donner la parole à ceux qui m'ont adressé ces questions. Donc la première question posée par Madame Anne COLLOT, je vous laisse donc le plaisir de la lire.

Mme COLLOT : Merci Monsieur le Maire. Au dernier Conseil Municipal en date du 22 Mars 2017, Monsieur HALLE vous a proposé de construire de l'habitat intergénérationnel sur le site de la Carrière des Prés, vous lui avez répondu en parlant de la résidence autonomie le Vallon Vert et de l'EPHAD la Belle Epoque, habitats destinés uniquement à des personnes âgées donc hors du sujet abordé. A propos de l'EPHAD, nous ne comprenons d'ailleurs pas votre obstination à construire à nouveau si loin des commerces et des transports, il y a d'autres solutions que nous proposons dans notre programme qui sont suggérées par l'association Carrières des Prés et que nous soutenons, association qui se défend pour préserver son cadre de vie, son environnement et surtout la sécurité de tous. Pour revenir au sujet qui nous préoccupe, contrairement à ce que vous affirmez, le logement intergénérationnel est à l'ordre du jour dans de nombreuses villes, il n'y a qu'à se référer au projet de la société Conseil sur le Logement Adapté pour les Personnes Agées Autonomes, Béguinage et Compagnie à Tourcoing, qui remet au goût du jour le concept de béguinage, regroupement de logements individuels, agrémentés d'espaces collectifs implantés au cœur d'un quartier, ça c'est de l'intergénérationnel. De même, le programme Octave, initié par la Métropole Européenne de Lille d'où Mouvaux est absent parce qu'on préfère la spéculation et la sur-densification au bien vivre intergénérationnel et pourtant les domiciles accompagnés Octave sont une forme particulière d'habitat pour personnes âgées, intermédiaire entre le logement ordinaire et l'établissement spécialisé destiné à favoriser le bien vieillir et à prévenir les situations de dépendance. Pas très loin de chez nous à Lille, à Roubaix, à Tourcoing, à Villeneuve d'Ascq, à Lambersart et même à Comines des programmes sont prévus. Pourquoi pas à Mouvaux ?

M. le MAIRE : Pourquoi pas oui. Et vous connaissez le principe de la résidence Octave ? Non mais le principe de la résidence Octave, vous le connaissez ?

Mme COLLOT : C'est un habitat social.

M. le MAIRE : Merci, donc c'est un habitat social. Non je n'en doute pas Madame COLLOT, surtout pas, je n'en doute pas. Octave est un habitat réservé au plus de 60 ans en fonction de leurs ressources. C'est du PLAI ou du PLUS, donc c'est-à-dire à faibles ressources, très faibles ressources et je dis pourquoi pas, oui pourquoi pas. Octave, oui pourquoi pas l'intégrer dans un programme de logements sociaux sur le territoire de la ville, pourquoi pas. Je trouve que c'est une très belle initiative parce que c'est de l'habitat qui est adapté aux personnes où l'on sait qu'il y aura des problèmes de dépendance, donc l'habitat est un peu différent en matière de salle de bain, largeur de portes, hauteur et autres et puis il y a un petit service mais le service il est vraiment minime au niveau des Octaves, il est pas développé, le service c'est une sorte d'alarme, comment ça s'appelle au CCAS, oui la téléalarme et, attention ces services sont payants donc sont en plus donc je dis pourquoi pas, pourquoi pas à Mouvaux. Je vais inscrire vraisemblablement dans les années à venir un programme Octave sur l'une des réalisations en matière d'aménagement urbain, oui pourquoi pas.

Mme COLLOT : L'accompagnement ce n'est pas si minime que ce que vous dites, il y a un service d'accompagnement du vieillissement en logement adapté.

M. le MAIRE : Oui mais les services d'accompagnement du vieillissement s'engagent uniquement à prendre contact avec la personne une fois par mois, ce n'est pas comme la résidence autonomie le Vallon Vert.

Mme COLLOT : Ah non.

M. le MAIRE : La résidence autonomie le Vallon Vert c'est aussi au-dessus des 60 ans.

Mme COLLOT : Oui mais ce n'est pas de l'intergénérationnel.

M. le MAIRE : Ah non ce n'est pas de l'intergénérationnel mais il se trouve dans un écrin de verdure, au milieu de toutes les habitations et les personnes qui sont à la résidence autonomie le Vallon Vert sortent bien de la résidence pour faire de l'intergénérationnel, on les voit d'ailleurs un

peu partout nos résidents du Vallon Vert. C'est complémentaire, c'est pour ça que Octave il y a des personnes, vous savez ce que je dis, ce que je redis, il y a une politique nationale qui est la politique du maintien à domicile, les collectivités on en paye les frais parce que les personnes restent chez elles le plus longtemps possible, les résidences Octave apportent toujours aussi on va dire cette confidentialité d'un habitat où l'on se sent chez soi mais quand on a un gros problème de perte d'autonomie c'est l'EPHAD. Et le constat de l'EPHAD de Mouvaux il est bien triste, il est de plus en plus triste et là je parle sous couvert de Madame WATINE qui est la Présidente du Clic CLELIA, c'est quoi Clic CLELIA donc vous savez pertinemment ce que c'est, c'est tout ce qui touche à l'intergénérationnel sur un territoire beaucoup plus vaste et qui va devenir de plus en plus vaste, le territoire du Clic CLELIA. C'est tout ce qui est problème de dépendance.

Mme COLLOT : C'est pas intergénérationnel non plus, c'est pour les personnes de plus de 60 ans.

M. le MAIRE : Sur les problèmes de dépendance en grande partie.

Mme COLLOT : Pas forcément mais oui.

M. le MAIRE : Donc voilà nous avons aujourd'hui des indicateurs qui sont alarmistes, c'est-à-dire que les résidents qui rentrent en EPHAD ont des GNT et des GIR, alors des GNT c'est une pondération d'un degré de dépendance de plus en plus élevé, je pense que la moyenne de la maison de retraite, notre maison de retraite, on a dépassé les 800, voilà donc c'est-à-dire que on a 95 % des résidents qui ont un problème de perte d'autonomie.

Mme COLLOT : Tout à fait Monsieur le Maire mais, excusez-moi de vous interrompre c'était pas du tout le but de ma question donc je vous repose la question.

M. le MAIRE : Parce que vous me posez la question pourquoi pas à Mouvaux je vous dis je partage pourquoi pas.

Mme COLLOT : Et je rajouterai alors pourquoi pas à Mouvaux sur le site de la Carrière des Prés ?

M. le MAIRE : La résidence Octave c'est 8 logements.

Mme COLLOT : Oui avec d'autres logements autour qui favorisent les liens avec les voisins etc ...

M. le MAIRE : Je suis Maire d'une ville et je veux avoir un aménagement on va dire à peu près homogène de l'ensemble de la ville, et pourquoi pas dans le quartier des Francs ? Et pourquoi pas dans le quartier de l'Escalette ?

Mme COLLOT : Et pourquoi pas tout à fait, on peut en faire plusieurs ce n'est que 8 logements.

M. le MAIRE : Le principe de l'Octave c'est le bailleur social qui le met en place l'Octave, voilà. Donc je vous dis pourquoi pas à Mouvaux, voilà, pourquoi pas. Voilà le premier point, le deuxième point c'est une question de Monsieur Guy HALLE.

M. HALLE : Concernant le projet de construction de 95 logements sur le terrain de l'ancien stade situé Carrière des Prés, les riverains et voisins du site se sont constitués en association pour contester le côté disproportionné de l'opération. Ils n'ont pas été informés, ni consultés préalablement à l'appel à projet ; même si vous aviez rencontré le syndic de copropriété du parc du Hautmont, vous n'aviez pas pour autant l'opinion, ni l'assentiment des habitants du dit parc et encore moins celui des plus concernés qui sont les riverains et voisins proches, ceux qui vivent le quartier avec ses attraits et ses nuisances, ceux qui passent par cette route étroite et passablement chargée, ceux qui plusieurs fois par jours doivent traverser ce carrefour face à la chapelle avec un manque de visibilité et un trafic important. Ce projet est mal pensé et ne tient pas compte des réalités de la vie courante. L'association Carrière des Prés vous a envoyé une lettre explicite que vous avez reçue en date du 16 Mai et restée sans réponse à ce jour. Nous n'avons malheureusement pas connaissance du dossier dans sa totalité et ce courrier reprend quelques éléments sur la surdensité, la hauteur des constructions ou la sécurité au niveau de la voirie qui inquiètent fort justement par le fait qu'ils ne sont pas contestables et qu'il n'y a pas de solutions efficaces si ce n'est que de contester la nature et la teneur même du projet qui ne correspond pas à l'endroit où vous le destinez. Le 15 Octobre 2014 en présentant la délibération pour la consultation d'opérateurs en vue de la cession du terrain, vous annoncez et là je vous cite « Alors si vous dites au promoteur, allez je vous vends le terrain 5 millions d'euros, il va le prendre et qu'est-ce qu'il va faire pour le rentabiliser ? Il va faire du développement de plancher. Et en faisant du développement de plancher, il va monter et il va utiliser toute l'assiette foncière » je ferme là les guillemets et c'est aujourd'hui ce que vous proposez. Plus de 80 % des habitants du parc du Hautmont ont signé une pétition en soutien à la contestation du projet, soit plus de 130 signatures sur 162 logements habités. Nous sommes à ce jour à plus de 200 signatures, plus de 200 foyers qui veulent être entendus. Ne méprisez pas Monsieur le Maire ces gens qui ont besoin d'écoute et de dialogue car en disant qu'il est facile de faire signer une pétition, comme vous le dites dans la presse, vous refusez de les entendre et ils s'en souviendront. Les riverains du lotissement « Les Hauts de Bailly » sur Marcq en Baroeul se joignent également à la démarche. A quand Monsieur le Maire une communication concrète et construite sur un échange avec les intéressés dans des délais qui permettent des avancées positives pour faire évoluer un projet important tout en respectant un cadre particulier ? Accepterez-vous Monsieur le Maire d'entendre et d'écouter l'opinion de votre population ?

M. le MAIRE : Je vais faire d'abord une petite chronologie des faits.

M. HALLE : Allez-y.

M. le MAIRE : Merci de m'autoriser à y aller. Dès 2008 après mon élection, j'ai tout de suite défini que la Carrière des Prés était une réserve foncière pour un projet immobilier, 2008, tout de suite après mon élection. Ce n'est pas hier, c'est 2008, près de 10 ans. En 2014, dans le cadre de la campagne électorale, je l'ai écrit noir sur blanc que la Carrière des Prés, quitte à perdre des voix, je l'ai écrit noir sur blanc, je n'ai pris personne à défaut, je n'ai pas méprisé les Mouvallois, je l'ai écrit noir sur blanc, mais je continue. Vous avez cité la délibération du 15 Octobre 2014, l'année 2014 c'est il y a deux ans et demi, dans cette délibération il y avait bien la définition des critères. Après, il y a eu une publication du cahier des charges à tout le monde, sur le site internet de la ville, début Novembre 2016, tout le monde pouvait consulter le cahier des charges dans sa totalité. Qui plus est j'ai rajouté, il y a eu une publicité comme quoi c'était consultable sur le site internet de la ville. Il y a eu une réunion du jury en Janvier 2017, le projet qui est retenu a eu l'unanimité des membres du jury sauf un, moi je n'ai pas souhaité participer au vote donc ce n'est pas le fruit du hasard. Aujourd'hui le projet est en finalisation, alors je reprends deux petits points avant de lire parce que vous vous êtes appuyé sur le procès-verbal du conseil municipal du 15 Octobre 2014, je vais le lire in extenso parce qu'il ne faut pas sortir de son contexte une phrase, il faut la mettre dans le volume de la discussion et du débat. Je vais lire donc le compte-rendu, je cite, je lis in extenso « M. le Maire, Rapporteur : La délibération est claire, j'ai précisé noir sur blanc les critères de sélection. Il y a d'une part l'intérêt du programme immobilier proposé au regard des règles communautaires. En matière de densité, en matière de production de logement social, de logements PLUS et PLAI, les plus sociaux. Deuxième critère, l'intégration urbaine et paysagère à cet espace-là, c'est-à-dire je ne vais pas mettre une tour de 12 étages, ne comptez pas sur moi. Aujourd'hui il y a une hauteur, on n'ira pas au-delà de cette hauteur. Il y a une maison, la plus haute maison, on ne sera pas au-dessus de celle-ci. Après c'est la qualité architecturale et paysagère du projet d'aménagement, excusez-moi, c'est l'entrée du parc du Hautmont, je ne vais pas faire un cube béton, je veux qu'il y ait de la qualité architecturale et je veux un projet d'aménagement qui soit dans la même mouvance que les projets d'aménagement qu'on réalise à Mouvaux. Regardez dans le cœur de ville, c'est très subjectif, on aime ou on n'aime pas mais au moins, excusez-moi, il y a de la qualité en matière de matériaux, de la construction et je prends d'autres constructions où il y a toujours de la qualité par rapport à ce qui se fait peut-être dans d'autres territoires par rapport à certains bailleurs, où on préfère rationaliser en mettant un enduit pourri, au bout de 10 ans tout s'effondre et on refait dans le cadre de la politique de la ville, et on y repose des liants pour faire des trucs. Si on avait bien fait au départ, on aurait peut-être économisé quelques millions. Autre critère, la qualité environnementale de ce dernier pour la simple et bonne raison c'est qu'on se trouve à l'entrée du parc du Hautmont et le parc du Hautmont c'est notre poumon vert et on va faire la requalification complète du parc du Hautmont. Et puis, ne nous cachons pas, si je vends ce terrain c'est pour produire mais aussi pour avoir de l'argent, pour éviter qu'on s'endette. Donc le prix l'acquisition de l'espace foncier est hyper important sur le financement de nos projets à venir. Dois-je rappeler que le gouvernement va retirer sur les 4 années à venir 800 000 euros en moins de recettes à la ville de Mouvaux ? J'ai moins 800 000 euros, on me rajoute les NAP, maintenant j'ai entendu dire en débat à l'assemblée, ils espèrent passer un amendement comme quoi le financement de 50 euros par enfant c'est fini, allez au revoir. Mais je trouve où les 50 euros, les 800 000 euros ? Et après on me dit, on va augmenter le gaz, mais je trouve où l'augmentation du prix du gaz et après on me dit Monsieur le Maire, là vous êtes d'accord Monsieur COMPERE, on est dans une crise immobilière. Une crise immobilière, les taxes additionnelles sur les droits de mutation, les 1,2 % que la ville touche. S'il y a une crise immobilière, et bien on touchera moins, je trouve où la compensation ? On va être là, j'espère qu'on va limiter les dégâts, entre 80 et 100 000 euros en moins. Encore 100 000 euros, je trouve où l'argent moi ? Alors c'est clair c'est soit dans la poche du contribuable, ça c'est facile, on botte en touche et on va chercher sur la taxe d'habitation et le foncier, soit je vends la carrière des Prés et si je vends la carrière des Prés, je vais vous dire c'est pour

faire une belle réalisation. Voilà donc, et je le précise bien dans mes délibérations, que ce soit bien clair, le prix que le prix qui est proposé ne peut pas être bien sûr inférieur au prix des Domaines. Déjà le prix des Domaines, je peux vous dire que ce n'est pas le prix de la réalité du prix du foncier aujourd'hui, surtout à cet emplacement. Avez-vous des questions particulières ?

M. HALLE : Nous pensons qu'avant de lancer la consultation d'opérateurs, il aurait été préférable que le dossier soit un peu plus avancé sur le devenir du projet. Il est un peu facile de dire, on va lancer une consultation d'opérateurs avec certains critères, mais on ne sait pas du tout la teneur ni ce qu'on va y mettre sur ce terrain. A notre sens, il aurait été préférable qu'il y ait une discussion à ce sujet.

M. le Maire : C'est bien clair, il est bien noté dans la délibération, c'est de l'habitat, c'est bien noté, et après au niveau des critères de sélection, on précise bien les critères de sélection et le respect des règles communautaires. J'aurais pu ne pas mettre les règles communautaires et après je mets bien au niveau du prix de l'acquisition foncière, je mets également au niveau de l'intégration, je dis bien ce qu'il faut en matière de qualité urbaine architecturale. Il s'agit bien d'un appel à projets : les équipes, promoteurs, architectes et financiers vont nous présenter des projets. Et on va prendre le projet qui correspond le plus à notre inspiration. S'il y a quelqu'un qui arrive et qui suit par exemple, l'exemple de Monsieur COMPERE et qui dit tiens, à cet endroit-là, comme il n'y a plus de COS, je vais faire une tour de 15 étages. Il ne remplit pas les critères, il va repartir avec sa copie. Même si il donne 10 millions d'euros, il repartira avec sa copie. Voilà, je ne vais pas foutre en l'air l'identité d'une ville pour de la promotion immobilière. Mon objectif clair, net et précis, c'est qu'on réalise une vente d'un terrain qui soit correcte, parce que j'ai dit pas en-dessous du prix des Domaines, donc ça peut être le prix des Domaines. Parce qu'en contrepartie qu'est-ce qu'on demande ? On demande tout ça en sélection. Alors si vous dites au promoteur, aller je vous vends le terrain 5 millions d'euros, il va le prendre et qu'est-ce qu'il va faire pour le rentabiliser ? Il va faire du développement de plancher. Et en faisant du développement de plancher, il va monter et il va utiliser toute l'assiette foncière. Ce que je veux aussi sur ce terrain c'est aussi avoir des possibilités de stationnement. C'est plus les règles à la DUFLOT, vous connaissez les nouvelles règles à la DUFLOT en matière de stationnement ? Il n'y en a plus. Maintenant vous pouvez construire, on ne demande plus de stationnement. Et après on va voir le Maire : Monsieur le Maire, il faut construire des parkings. Mais je trouve où le prix des parkings ? Là moi, c'est le bras de fer, ça va être au minimum respect d'une place de stationnement par production de logement social et 2 places de stationnement par accession à la propriété. C'est bien clair, comme dans le cœur de ville. Vous savez, dans le cœur de ville le promoteur quand il a du faire du R moins 2, vous êtes un peu dans le bâtiment, le R - 2 à Mouvaux, il a dépensé des centaines de milliers d'euros. Parce que moi j'ai suivi les travaux, c'était une piscine olympique. Il a du faire des systèmes, des machins. 320 places de parking souterrain, ça se paye. Sinon il les aurait trouvés où ? En aérien, il y en aurait partout sur les trottoirs, dans tous les coins. »

Voilà, je vais arrêter la lecture déjà mais depuis donc ces échanges donc depuis 2014 Monsieur HALLE, alors je vous mets la casquette non pas de président d'association mais de conseiller municipal, vous ne m'avez fait part d'aucune réaction, vous ne m'avez demandé aucun entretien, aucun rendez-vous, vous m'avez pas écrit, en aucune façon, vous aviez les critères, vous aviez tous les documents, vous ne m'avez jamais fait une proposition quelle qu'elle soit en ce sens. Qui plus est Monsieur HALLE, dans le cadre de nos engagements respectifs, on se croise souvent, on se respecte, vous ne m'en avez jamais parlé. En qualité de membre du jury, j'ai appris, le jury si vous m'aviez demandé on aurait peut-être discuté, je vous ai dit et je l'ai dit ici en conseil, j'ai dit Monsieur HALLE soyez un peu logique vous avez voté contre la délibération et vous avez demandé d'être juré d'une délibération pour laquelle vous avez voté contre, il aurait été un peu difficile, voilà. Attendez, je termine.

M. HALLE : Mais il n'y a pas de raison, c'est pas parce qu'on est contre mais vous voulez que des gens d'accord avec vous.

M. le MAIRE : Monsieur HALLE je ne vous autorise pas à prendre la parole.

M. HALLE : Je ne vous demande pas l'autorisation.

M. le MAIRE : Monsieur HALLE attention, je suis Président de cette assemblée. Il y a un respect, il y a un code général des collectivités territoriales.

M. HALLE : Et bien allez-y.

M. le MAIRE : Si vous ne respectez pas le règlement et le code général des collectivités territoriales, je me pose des questions sur vos qualités de conseiller municipal. D'accord ?

M. HALLE : Mais oui.

M. le MAIRE : Monsieur HALLE, m'avez-vous un jour demandé quelque chose sur la Carrière des Prés ?

M. HALLE : Non mais le projet de construction c'est toujours de la construction c'est tout.

M. le MAIRE : Merci, merci Monsieur HALLE. Donc depuis 2014 vous n'avez absolument rien demandé, rien, rien.

M. HALLE : C'est vrai.

M. le MAIRE : Vous ne m'avez même jamais demandé de consulter le dossier.

M. HALLE : Mais il n'y avait pas de concertation non plus.

M. le MAIRE : Non mais ça c'est parce que vous voulez faire un peu de buzz là-dessus. Mais c'est un constat vous ne m'avez jamais demandé un rendez-vous, un entretien Monsieur HALLE, jamais, jamais. Là on est en finalisation et vous vous dites tiens, je vais saisir la balle au bond. Bon après je ne vais pas rentrer dans une polémique Monsieur HALLE, parce que je pense que franchement, je vais vous dire, j'ai autre chose à faire déjà d'une part et je pense que dans mon caractère c'est plus de me tourner vers l'avenir que d'être passiste et regarder ce qui se passe sur le passé. Alors moi Monsieur HALLE, je ne peux pas vous présenter quelque chose que je n'ai pas, j'ai présenté la totalité des choses en ma possession, à l'ensemble des Mouvallois, vous avez tout eu, ils ont tout eu. Aujourd'hui on est en négociation avec le promoteur et je vous le dis Monsieur HALLE le compromis signé du terrain, ce n'est pas un projet municipal, c'est un projet privé, moi j'ai vendu le terrain. Si on revient sur le compromis et je ne pense pas qu'en tant que Maire, tant que je serai Maire au moins jusque 2020, parce que j'ai bien perçu vos sous-entendu là-dessus, ils vont s'en souvenir... pourquoi pas vous savez, déjà d'une part il vous savoir si je serai candidat en 2020 Monsieur HALLE, vous savez avec ce qui se passe en ce moment il y a beaucoup d'interrogations, mais je n'irai pas plus loin dans ce domaine-là. Peut-être que vous aurez une chance dans votre vie, vous imaginez, ça serait super. Mais je reviens, donc il y a le compromis qui est signé, moi je veux bien communiquer quand j'aurais tous les éléments à communiquer. Aujourd'hui le promoteur est en négociation sur la sortie de la Carrière des Prés, je l'ai lu dans la presse, au passage non seulement vous ne m'avez jamais demandé un entretien, jamais un rendez-vous, je pense qu'on a des relations assez cordiales, on se rencontre souvent, vous m'envoyez une lettre avec accusé de réception c'est un peu dur quand même, quand on envoie une lettre avec accusé de réception et après derrière je n'ai même pas le temps de vous répondre, parce que je tiens à vous signaler quand même qu'il y a eu quelque chose Dimanche qui s'appelle le premier tour des législatives, qu'il y a eu quand même des Présidentielles, qu'il y a un deuxième tour, qu'il y a quand même des mesures à prendre dans le plan vigipirate, excusez-moi votre courrier je n'ai pas pris la priorité de vous répondre, j'avais peut être d'autres priorités à m'occuper auparavant. Mais ce n'est pas pour autant que je le néglige du tout mais j'ai classé par ordre de priorité. Donc je reviens sur les négociations. Moi, le promoteur il m'a fait une proposition : il m'a dit voilà il y a peut-être une possibilité d'avoir une deuxième sortie de la Carrière des Prés, il est en négociation sur la deuxième sortie de la Carrière des Prés. Donc tant qu'il n'a pas obtenu le reste de sa négociation il ne peut pas vous présenter un projet, il ne sait pas par où il sort pour le moment. La sortie c'était la Carrière des Prés, c'était logique et si jamais de l'autre côté je le dis clairement, je l'ai dit dans la presse et nous l'avons étudié avec Joseph SANSONE qui est adjoint aux travaux, si on ne peut pas faire autrement que de sortir par la Carrière des Prés nous réaménagerons le carrefour de la Carrière des Prés, avec un triple objectif : pas pour objectif d'avoir une vision étriquée, pas que l'objectif de sortir par la Carrière des Prés mais aussi l'objectif de la rue d'ici en face qui est tout aussi dangereuse. Parce que, comme j'ai une voiture avec un petit moteur, il paraît qu'il y a un moteur dans les voitures un peu devant, il faut avancer tout doucement pour regarder ce qui se passe à gauche et bien souvent les voitures elles viennent vite, elles viennent trop vite du reste, voilà. Merci, nous avions demandé tout à l'heure de ne pas prendre parti, malheureusement. Et donc ce carrefour à feux que je propose, donc un d'une part pour la sécurité de la rue d'Isly, un la sécurité de la Carrière des Prés et puis tout en limitant les vitesses des automobilistes à l'entrée de Mouvaux. Parce que ceux qui sont habitués à prendre la rue Albert Bailly pour prendre la rue de Lille, pour rentrer peut-être chez eux le soir, ils savent qu'ils ont la priorité à droite et bien ils foncent. Et bien là s'il y a un feu ils vont devoir un peu s'arrêter. Alors moi j'ai donné tous les projets, moi je suis très constructif Monsieur HALLE, comme j'ai proposé à l'ASL, votre association n'existait pas, moi je propose à votre association, vous ou quelqu'un d'autre, comme j'ai proposé à l'ASL, on va être en groupe de travail sur la négociation avec le promoteur sur le projet pour sa finalisation, c'est savoir comment on rentre, comment on sort, le projet qui a été retenu c'est une intention, vous savez, dans le cadre de votre expérience professionnelle, vous savez ce que c'est un avant-projet. Donc il y a l'avant-projet qui est posé, c'est une intention maintenant il doit être finalisé ce projet-là, donc voilà. On n'a pas eu de groupe de travail pour le moment, aucun, aucun, parce que j'y reviens, le promoteur

essaie de négocier sur ce point. Alors, il y a eu des éléments un peu bizarres, il y a eu des fuites, la négociation pour sortir comme par hasard il y a eu des envolées de prix, des envolées de prix mais oui, le prix du mètre carré était à un certain montant et puis d'un seul coup... Donc le promoteur cherche toujours, il y a un groupe de travail qui va être constitué, constitué par rapport au cadre de la Mairie, par rapport aux élus qui m'entourent et qui sont en charge de ces projets, que ce soit Bernard DEKETELAERE en charge du cadre de vie et de la qualité de vie, que ce soit Joseph SANSONE en matière de travaux parce que la Carrière des Prés, la rue elle va être refaite, au moins sur le devant de l'assiette foncière. Mais si demain Monsieur HALLE, vous voulez vendre à la MEL deux ou trois mètres de votre parcelle il n'y a pas de problème, on pourra élargir la Carrière des Prés sur la totalité. Mais je ne veux pas et vous le savez, je ne veux surtout pas entrer sur une enquête publique et préempter vos terrains ainsi que ceux de votre voisine, donc voilà c'est une solution. Cela ne m'empêche pas de faire le programme derrière c'est simplement la Carrière des Prés. Mais au moins devant l'assiette foncière, j'ai dit que je ne voulais pas passer par la préemption Monsieur, je pose bien, je ne veux pas passer par la préemption. J'ai bien précisé si vous souhaitez, vous pouvez mais bon je sens que vous ne souhaitez pas, donc je ne vous contraindrai pas. Sur le domaine domaniale était autour de 1,2 - 1,3 million. On avait dit avec Benjamin à mon avis 2,5 - 3 millions. 4 millions et demi, pour encore une fois ce que peut proposer le PLU, plan local d'urbanisme la règlementation, peut permettre 200 logements. En encore une fois la règlementation du PLU, 200 logements sans places de stationnement parce que encore une fois la loi DUFLOT a changé, 100 places et là c'est 95 logements et 160 places de stationnement tout en souterrain. Donc moi je vous fais cette proposition de vive voix dans cette assemblée, si vous voulez que je vous la confirme par écrit je peux vous la confirmer par écrit, excusez-moi je ne vais pas utiliser l'accusé de réception si vous me le permettez. Et si je peux utiliser aussi le mail ça nous ira, beaucoup plus vite. Voilà Monsieur HALLE. Je vous propose pour fermer et clore ce conseil, de vous faire l'agenda sur les jours à venir.

AGENDA

Vendredi 16 juin à 18h45, salle du CM : Assemblée plénière du CMJ avec signature parrainages

Dimanche 18 juin de 8h à 18h : Second tour des élections législatives et à 10h15 au Monument du Général de Gaulle, parc de l'hôtel de ville : Rassemblement organisé à l'occasion de l'Appel du Général de Gaulle

Lundi 19 juin à 18h30 à l'auditorium, dans le cadre de la Fête de la Musique, ateliers de guitares du CATM, chanson française et anglo-saxonne

Mardi 20 juin à 19h à l'auditorium, dans le cadre de la Fête de la Musique : Auditions de percussions et Ecole de Musique en Fête

Jeudi 22 juin à 20h à l'auditorium, dans le cadre de la Fête de la Musique : Concert de l'Orchestre d'Harmonie de Mouvaux

Vendredi 23 juin à 17h à la salle Leplat : Pot naissances et départs en retraite du personnel municipal et à 18h30 dans les salons HDV : Défilé Mode et Couture

Dimanche 25 juin de 8h à 13h dans les rues Pierre Prévost et Rouget de l'Isle : Marché aux puces des Francs organisé par l'association Parlons Francs et à 14h30, 15h30, 16h30 : A la découverte de l'Arboretum du parc du Hautmont, visites guidées

Vendredi 30 juin à 19h : Conseil municipal

Vendredi 7 juillet à 18h30 dans les salons HDV : Cérémonie de départ en retraite d'enseignants

Jeudi 13 juillet à partir de 17h30 sur la Place du Cœur de ville : Fête nationale

Vendredi 14 juillet de 7h à 14h autour de l'église Saint-Germain : Braderie organisée par la Bourloire

Samedi 26 août de 13h à 19h au complexe Pierre de Coubertin : Festival Jeunesse

Samedi 2 septembre à 9h sur le Grand Boulevard : semi-marathon de la Brader'Y et de 10h à 12h / 14h à 18h au complexe Pierre de Coubertin : Journée du Sport, puis à 20h à l'espace Jean Richmond : match professionnel de basket

Samedi 9 septembre : Fête du Vélo

Dimanche 10 septembre de 8h à 13h : Vide-greniers du Sacré-Cœur

Samedi 16 septembre à partir de 10h30 : Inauguration de l'Etoile, scène de Mouvaux et à partir de 15h : Inauguration de l'Espace Jeunes, puis à 20h : spectacle

Samedi 23 septembre à 20h à l'Etoile scène de Mouvaux : Chœur régional

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h35.